

SÉNAT

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15



Standard (16-1) 40-58-75-00
Renseignements (16-1) 40-58-78-78
Télécopie (16-1) 45-79-17-84

SESSION ORDINAIRE DE 1995-1996

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du vendredi 15 décembre 1995

(39^e jour de séance de la session)

SOMMAIRE

PRÉSIDENTICE DE M. PAUL GIROD

1. **Procès-verbal** (p. 4377).

2. **Réforme de la protection sociale.** - Suite de la discussion et rejet d'un projet de loi déclaré d'urgence (p. 4377).

Rappels au règlement (p. 4377)

Mme Michelle Demessine, MM. Claude Estier, Jean-Pierre Fourcade, président de la commission des affaires sociales; le président, Guy Fischer, Paul Loridant, Mme Hélène Luc.

Discussion générale (*suite*) (p. 4380)

MM. Jean-Luc Mélenchon, le président.

Suspension et reprise de la séance (p. 4385)

M. le président.

M. Louis Minetti.

Rappel au règlement (p. 4386)

MM. Michel Dreyfus-Schmidt, le président.

Discussion générale (*suite*) (p. 4387)

MM. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales; Claude Billard, Michel Dreyfus-Schmidt, Jack Ralite.

Clôture de la discussion générale (p. 4391)

Mme Hélène Luc, MM. le président, Claude Estier.

Exception d'irrecevabilité (p. 4392)

Motion n° 1 de Mme Hélène Luc. - Mme Hélène Luc, MM. le ministre, Charles Descours, rapporteur de la commission des affaires sociales; Michel Dreyfus-Schmidt, Félix Leyzour. - Rejet par scrutin public.

Question préalable (p. 4396)

Motion n° 2808 de la commission. - MM. le président de la commission, Charles Metzinger, Paul Loridant, Gérard Delfau. - Adoption, par scrutin public, de la motion entraînant le rejet du projet de loi.

3. **Nomination de membres d'une commission mixte paritaire** (p. 4399).

4. **Modification de l'ordre du jour** (p. 4400).

5. **Transmission d'un projet de loi** (p. 4400).

6. **Transmission d'une proposition de loi** (p. 4400).

7. **Dépôt d'une proposition de loi** (p. 4400).

8. **Retrait d'une proposition de loi** (p. 4400).

9. **Ordre du jour** (p. 4400).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. PAUL GIROD vice-président

M. le président. La séance est ouverte.
(La séance est ouverte à dix heures).

1

PROCÈS-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

2

RÉFORME DE LA PROTECTION SOCIALE

Suite de la discussion et rejet d'un projet de loi déclaré d'urgence

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi (n° 122, 1995-1996), considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, après déclaration d'urgence, autorisant le Gouvernement, par application de l'article 38 de la Constitution, à réformer la protection sociale. [Rapport n° 128 (1995-1996).]

Rappels au règlement

Mme Michelle Demessine. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à Mme Demessine.

Mme Michelle Demessine. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la décision scandaleuse qui vient de nous être annoncée révèle le véritable visage du Gouvernement et de sa majorité, qui refusent le débat démocratique. Avec une telle attitude, c'est la démocratie qui est en danger!

Après l'utilisation à l'Assemblée nationale de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution lors de l'examen du projet de loi d'habilitation, la majorité de droite a décidé maintenant de violer de manière éhontée la Constitution et le règlement du Sénat en déposant devant la Haute Assemblée une motion tendant à opposer la question préalable qui coupe court à la discussion avant même le début de l'examen du texte!

Ce coup de force de la majorité sénatoriale transforme le débat parlementaire en véritable caricature!

La majorité elle-même refuse ainsi de débattre d'un texte qu'elle soutient pourtant totalement, comme l'ont confirmé hier le rapporteur, le président de la commission des affaires sociales et l'ensemble des orateurs de la majorité.

Votre seul but, c'est de faire taire l'opposition, c'est de bâillonner les élus qui, ici même, dans cette enceinte, portent la voix des millions de salariés en lutte pour le retrait du plan Juppé.

Ce grand mouvement populaire vous insupporte au point que vous venez de franchir la ligne jaune.

Je m'adresse solennellement à vous, monsieur le président.

Comment parler aujourd'hui de démocratie si un gouvernement et sa majorité foulent ainsi au pied le droit des minorités et restent sourds aux cris qui s'élèvent du plus profond du pays?

L'attitude de la majorité sénatoriale est irresponsable.

Vous allez, messieurs, en méprisant de la sorte l'institution parlementaire, accroître le fossé qui s'élargit entre ceux qui décident, ces messieurs « je sais tout » dont M. Juppé symbolise l'arrogance, et le peuple qui n'en peut plus du chômage, de la précarité, des privatisations grandissantes.

Prenez garde, messieurs, au glissement de ce régime vers un autoritarisme de moins en moins discret.

Le peuple de France l'a démontré de par son histoire : il ne se laisse pas mettre facilement la corde au cou!

Croyez-moi, la puissante mobilisation de demain, cette mobilisation qui vous fait si peur au point de vous faire perdre raison, saura vous rappeler que ceux qui n'écoutent pas le peuple, la France, n'ont pas d'avenir!

Je vous demande, monsieur le président, de suspendre la séance de ce matin afin, premièrement, de permettre la réunion des groupes et, deuxièmement, de réunir la conférence des présidents...

Mme Hélène Luc. Très bien!

Mme Michelle Demessine. ... pour débattre de cette insulte à la démocratie. (Très bien! et applaudissements sur les travées du groupe communiste républicain et citoyen, ainsi que sur les travées socialistes.)

Mme Hélène Luc. C'est honteux!

M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission des affaires sociales. Non, ce n'est pas honteux!

M. Claude Estier. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Estier.

M. Claude Estier. Monsieur le président, nous avons effectivement appris tout à l'heure que la majorité de la commission des affaires sociales, sur la proposition de son président, avait décidé de déposer une motion tendant à opposer la question préalable sur un texte de loi que, par ailleurs, elle approuve totalement.

Il s'agit là d'un tour de passe-passe absolument indigne! Ainsi donc, il ne vous suffit pas de laisser le Gouvernement légiférer par ordonnances : à l'Assemblée nationale, M. Juppé invoque l'article 49, alinéa 3, de la Constitution et, au Sénat, la majorité dépose une motion tendant à opposer la question préalable pour couper court à toute discussion.

J'ai pourtant sous les yeux les propos tenus hier par M. Fourcade, président de la commission des affaires sociales : « Je sais que l'opposition voudra manifester les

réserves que lui inspirent les propositions gouvernementales. Je suis, pour ma part, disposé à faire en sorte qu'elle puisse s'exprimer complètement et aussi longtemps que cette expression nous permettra d'approfondir l'analyse de votre politique, monsieur le ministre, » – M. Fourcade s'adressait en effet au Gouvernement – « et de mieux comprendre ou de préciser vos intentions. »

M. Fourcade ajoutait : « Pour ma part, je proposerai en son temps une méthode propre à garantir un authentique travail au fond. Il appartiendra alors à chacun de se déterminer et de prendre ses responsabilités. La situation de notre pays est trop grave pour éliminer un débat de fond. »

Tels sont les propos que tenait hier M. le président de la commission des affaires sociales.

Si vous estimez que certains de nos amendements sont des amendements de procédure, vous avez tous les moyens – vous le savez bien – de les faire rejeter par paquets. Vous l'avez déjà fait, et vous auriez pu le faire encore aujourd'hui !

Mais vous savez aussi qu'un grand nombre de ces amendements permettraient précisément la discussion de fond que souhaitait hier encore M. Fourcade ! Alors, vous vous déjugez aujourd'hui pour couper court, encore une fois, à tout débat !

Je le répète, cette attitude est indigne du Sénat, et je tiens à vous indiquer tout de suite que, pour notre part, nous en tirerons toutes les conséquences ! Dans l'immédiat, je demande aussi, à mon tour, une suspension de séance pour que les groupes puissent se réunir. (*Applaudissements sur les travées socialistes, ainsi que sur celles du groupe communiste républicain et citoyen.*)

M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission des affaires sociales. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission.

M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission. Monsieur le président, monsieur le ministre, je remercie M. Estier d'avoir cité les propos que j'ai tenus hier. J'ai en effet toujours été partisan d'un débat au fond...

M. Paul Loridant. Vous pouvez parler !

M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission. ... et opposé à des manœuvres de procédure.

Monsieur Estier et madame Luc, comme vous avez répondu par le dépôt de 2 805 amendements, votre réponse est claire : vous ne voulez pas de débat de fond !

Mme Hélène Luc. Nous n'avons pas le droit d'amender ! C'est cela, le débat de fond ?

M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission. J'en ai donc tiré les conclusions ! (*Très bien ! et applaudissements sur les travées du groupe du RPR et de l'Union centriste. – Exclamations sur les travées socialistes, ainsi que sur celles du groupe communiste républicain et citoyen.*)

M. Michel Dreyfus-Schmidt. C'est un détournement de procédure !

Mme Hélène Luc. Très bien, monsieur Fourcade ! Vous êtes franc au moins ! Pour vous, les parlementaires n'ont pas le droit d'amendement !

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Quelle est la méthode dont vous parliez, monsieur Fourcade ?

M. le président, Mes chers collègues, j'aimerais que cette séance, qui porte sur un sujet grave, puisse se dérouler dans la sérénité. (*Exclamations sur les travées socialistes, ainsi que du groupe communiste républicain et citoyen.*) Et, monsieur Dreyfus-Schmidt, je ne tolérerai pas d'interruptions !

Mme Hélène Luc. Il ne faut pas faire des actes qui provoquent la colère comme cela ! C'est inadmissible !

M. Guy Fischer. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Fischer.

M. Guy Fischer. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, au-delà du sort de ce seul projet de loi d'habilitation, nous assistons, en fait, à la remise en cause globale du système de protection et de santé publique mis en place à la Libération par les hommes et les femmes de la Résistance rassemblés autour du général de Gaulle. Les fondements du Conseil national de la Résistance sont jetés par-dessus bord !

Certes, depuis une dizaine d'années, la sécurité sociale connaît d'indéniables difficultés, et des réformes sont nécessaires pour lui permettre de jouer pleinement son rôle tant social qu'économique.

Mais, avant d'envisager ces indispensables réformes, ne convient-il pas de cerner les véritables causes de ces difficultés ?

La sécurité sociale n'est pas victime d'une gestion fondamentalement mauvaise, du vieillissement de la population, ou du fait que les Françaises et les Français seraient déraisonnables et gaspilleraient sans compter, avec la complicité des médecins, l'argent issu du pot commun des cotisations des salariés et des entreprises.

Bien au contraire, les difficultés de la sécurité sociale sont dues à la mauvaise politique économique menée presque sans interruption depuis plus de vingt ans dans ce pays (*M. le président de la commission des affaires sociales rit*) et qui se traduit aujourd'hui par plus de chômage, par une insuffisance des salaires et par la précarité du travail.

La diminution du nombre de cotisants est due non pas à l'allongement de la durée de la vie, mais au chômage et à l'insuffisance des salaires.

Quant à l'insuffisance des ressources de la sécurité sociale, elle est due à votre refus de faire contribuer les revenus financiers des entreprises et des banques...

M. Jacques Oudin. Ce n'est pas un rappel au règlement !

M. Guy Fischer. ... qui anémient notre société et accroissent la fracture sociale.

Le Gouvernement et sa majorité veulent aujourd'hui réformer la sécurité sociale et notre système hospitalier dans le secret des cabinets ministériels...

Mme Hélène Luc. Absolument !

M. Guy Fischer. ... au mépris des millions de manifestants qui défilent depuis un mois dans la rue, au mépris des droits des parlementaires. C'est proprement scandaleux !

En fait, c'est tout le peuple de France qui est méprisé. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées du groupe communiste républicain et citoyen, ainsi que sur les travées socialistes.*)

M. Paul Loridant. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. Je crois avoir déjà montré une certaine souplesse quant à la notion de rappel au règlement.

Monsieur Loridant, sur quel article du règlement vous fondez-vous ?

M. Paul Loridant. Sur l'article 36, relatif à l'organisation des débats au Sénat.

Mme Hélène Luc. Sur le déroulement des travaux, évidemment !

M. le président. Vous avez la parole, monsieur Loridant.

M. Paul Loridant. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, M. le président de la commission des affaires sociales nous a indiqué, hier, qu'il souhaitait un débat au fond. Il vient de le rappeler.

Mais il avait également indiqué dans son intervention - M. Descours l'a même fait figurer dans son rapport - que la commission des affaires sociales demandait au Sénat d'adopter le projet de loi sans modification.

Monsieur le président de la commission des affaires sociales, les propos que vous avez tenus sont indignes d'un ancien ministre ! Vous ne pouvez pas, à la fois, appeler la Haute Assemblée à voter le texte du Gouvernement sans modification...

M. le président. Monsieur Loridant !

M. Paul Loridant. ... et vouloir adopter une motion tendant à opposer la question préalable ! (*Très bien ! et applaudissements sur les travées du groupe communiste républicain et citoyen.*)

M. le président. Monsieur Loridant, nous ne sommes plus dans le cadre d'un rappel au règlement !

Mme Hélène Luc. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. Sur quel article vous fondez-vous, madame Luc ?

Mme Hélène Luc. Celui sur le déroulement de vos travaux !

M. le président. Madame Luc, vous n'avez pas la parole ! Vous ne l'aurez que sur un article précis !

Mme Hélène Luc. L'article 36, sur le déroulement des travaux !

M. le président. Quel alinéa ? (*Protestations sur les travées du groupe communiste républicain et citoyen, ainsi que sur les travées socialistes.*)

M. Jean-Luc Mélenchon. On se calme un peu, monsieur le président ! Présidez !

M. le président. Justement, je préside !

Mme Hélène Luc. L'alinéa 2 !

M. le président. La parole est à Mme Luc.

Mme Hélène Luc. Nous venons d'apprendre que la commission des affaires sociales, sur la proposition de son président, M. Fourcade, vient de décider de mettre un terme avec un autoritarisme sans précédent à la discussion sur le projet de loi d'habilitation. C'est absolument scandaleux ! C'est inacceptable !

M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission. C'est le nombre d'amendements qui est scandaleux !

Mme Hélène Luc. Nous nous apprêtons à défendre les amendements que le groupe communiste républicain et citoyen a déposés afin de transcrire les propositions que le docteur Jacqueline Fraysse-Cazalis et Jack Ralite ont faites hier dans la discussion générale et dont vous avez pu apprécier le sérieux, messieurs de la majorité !

Hier déjà, nous avons vivement réagi et protesté après avoir lu, dans le rapport de la commission, qu'aucun amendement ne serait pris en compte.

Aujourd'hui, la majorité sénatoriale a franchi le pas de l'inadmissible en foulant aux pieds les principes démocratiques les plus élémentaires : le droit des minorités à s'exprimer et le droit d'amendement des parlementaires.

La peur du vaste mouvement social pousse la majorité de droite du Sénat à couper court au débat, comme cela s'est déjà produit à l'Assemblée nationale avec le recours à l'article 49-3 de la Constitution.

Vous tentez de bâillonner le peuple et les parlementaires qui veulent faire entendre sa voix dans cet hémicycle parce que vous avez peur de nos propositions, qui relaient celles des deux millions de manifestants, et aussi, messieurs de la majorité, parce que vous voulez au sommet européen de Madrid pouvoir dire : « Nous avons tenu bon sur les critères de Maastricht ».

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Mais pas du tout !

Mme Hélène Luc. C'est cela, le fond du débat ! Quelle manière d'inaugurer la session unique ! Vous avez le même mépris pour les parlementaires que pour les salariés. Eh bien ! nous sommes plus que jamais aux côtés des salariés.

Votre peur vous pousse, messieurs de la majorité, à commettre des actes très graves pour la démocratie.

Que signifient les mots : « revalorisation du Parlement » ? Par de tels actes - je crois que vous n'en avez pas complètement conscience - vous creusez le fossé qui existe déjà entre le Parlement et le peuple. Mais, quoi qu'il arrive, même si vous passez ce projet de loi à la hussarde... (*M. le président de la commission manifeste des signes d'impatience.*)

Monsieur Fourcade, ne faites pas signe à M. le président de m'arrêter de parler ; il est assez grand pour savoir ce qu'il a à faire. Vous voulez aussi m'empêcher de faire un rappel au règlement ?

M. le président. Madame Luc, je peux penser tout seul ! Je n'ai pas plus besoin des conseils de M. Fourcade que des vôtres !

Mme Hélène Luc. J'en ai bientôt terminé, monsieur le président !

Même avec de tels actes, qui sont inadmissibles, la loi d'habilitation sera pas votée, parce que vous n'avez même pas le courage, vous, de la faire voter. Vous avez peur.

M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission. Non, je n'ai absolument pas peur, madame Luc, et votre réponse à mon ouverture a été stupide !

Mme Hélène Luc. Les amendements et les propositions qui émanent du groupe communiste républicain et citoyen, vous ne voulez pas en discuter parce que vous avez peur.

Mais vous savez, monsieur le président de la commission, monsieur le ministre, monsieur le rapporteur, ce n'est pas la première fois qu'une loi votée... en fait, elle ne sera même pas votée, puisque vous allez déposer - c'est absolument incroyable ! - une question préalable sur votre propre projet.

Cela en dit long ! Je n'ai jamais vu ça ! Je pense que vous perdez un peu la tête en faisant des choses pareilles !

Mais soyez sûr que le peuple aura le dernier mot et que, même si la loi autorisant le Gouvernement à rendre les ordonnances est votée, puisqu'elle le sera par la seule Assemblée nationale, ce n'est pas la première fois qu'une loi ne sera pas appliquée. Nous nous rappelons ce qui s'est passé pour la loi Falloux.

M. Jean-Luc Mélenchon. Exactement !

Mme Hélène Luc. Si la majorité du peuple décide que la loi ne sera pas appliquée, elle ne le sera pas ! (*Applaudissements sur les travées du groupe communiste républicain et citoyen, ainsi que sur les travées socialistes.*)

M. Philippe Marini. Et le respect des institutions et de la loi ?

Discussion générale (suite)

M. le président. Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Mélenchon.

M. Claude Estier. Monsieur le président, je vous prie de mettre aux voix ma demande de suspension de séance.

M. le président. Je ne suis pas tenu de le faire, monsieur Estier !

M. Claude Estier. Si, monsieur le président, vous êtes obligé de mettre aux voix la demande de suspension de séance.

M. le président. Absolument pas, monsieur Estier, et vous le savez parfaitement ! (*Vives protestations sur les travées socialistes, ainsi que sur celles du groupe communiste républicain et citoyen.*)

La parole est à M. Mélenchon, et à lui seul.

Mme Hélène Luc. Non, vous devez mettre aux voix la demande de suspension de séance, monsieur le président !

M. le président. Monsieur Mélenchon, vous avez la parole, mais vous pouvez parfaitement y renoncer, auquel cas la discussion générale sera close. (*Vives protestations sur les mêmes travées.*)

M. Gérard Delfau. On est en démocratie !

M. Claude Estier. On peut aussi s'en aller si vous voulez !

Mme Hélène Luc. C'est parce que vous êtes minoritaires dans l'hémicycle que vous ne voulez pas mettre aux voix la suspension de séance !

M. Gérard Delfau. Ce n'est pas admissible !

Mme Hélène Luc. C'est scandaleux !

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Le Girod de l'Aisne n'est pas le Girod de l'Ain !

M. Gérard Delfau. Envoyez les CRS pour faire respecter la démocratie !

M. Jean-Luc Mélenchon. Monsieur le président, je voudrais d'abord élever une protestation, ne serait-ce que pour le ton sur lequel vous vous adressez à nous.

Mme Hélène Luc. C'est honteux !

M. Jean-Luc Mélenchon. Nous ne sommes pas dans une caserne ! Il y a des droits, qui sont ceux des groupes parlementaires, et lorsque le président de mon groupe demande la mise aux voix d'une demande de suspension de séance, qui, certes, vous déplaît, le minimum est peut-être de lui répondre courtoisement !

Le minimum démocratique voudrait qu'on la soumette au vote de cette assemblée,...

M. Claude Estier. Très bien !

M. Jean-Luc Mélenchon. ... car vous n'êtes pas le représentant préposé à cette tribune de ceux qui, ici, en bas, cherchent à nous faire taire ce matin ! Vous êtes notre représentant, celui de notre assemblée ! (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes, ainsi que sur celles du groupe communiste républicain et citoyen.*)

M. le président. Monsieur Mélenchon, si vous le prenez sur ce ton,...

M. Michel Dreyfus-Schmidt. C'est votre ton !

M. Jean-Luc Mélenchon. Je le prends sur le ton que je veux !

M. le président. Monsieur Mélenchon, moi aussi je parle sur le ton que je veux !

Je peux vous dire une chose : normalement, cette séance aurait dû être présidée par un autre vice-président, qui, apparemment, ne voulant pas respecter les règles classiques, a préféré demander à l'un de ses collègues de le remplacer. Par conséquent, je maintiendrai la discipline de cette séance comme je l'entends.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Comment ? Comment ? ... Je demande la parole.

M. Philippe Marini. Respectez les règles de la République ! Respectez la Constitution !

M. Claude Estier. Provocateur !

M. Michel Dreyfus-Schmidt. C'est en fait personnel ! C'est scandaleux !

M. le président. La parole est à M. Mélenchon, et à lui seul !

M. Jean-Luc Mélenchon. De toute façon, il faut bien admettre que MM. Fourcade, Descours, Huriet, Chériorix, Pluchet, de La Malène, Machet, Oudin, de Gaulle et Marini ont bien du mérite d'être ici ce matin, représentant, à dix, l'écrasante majorité sénatoriale qui, paraît-il, pour le reste, frétille d'enthousiasme et hurle d'amour autour du plan Juppé...

MM. Charles Metzinger et Gérard Delfau. Très bien !

M. Jean-Luc Mélenchon. ... pour soutenir ce grand bouleversement qui va, paraît-il, réformer, refonder, relégitimer le grand système de la protection sociale.

Vous n'êtes que dix dans ce qui commence à ressembler, heure après heure, de plus en plus à un théâtre d'ombres.

Le Premier ministre n'est pas là, puis le ministre du travail disparaît et, le lendemain, on apprend qu'on ne discutera d'aucun amendement.

Au fond, à moins de supposer que vous ayez eu la volonté délibérée d'offenser le Parlement et d'insulter vos propres projets, il faut donc qu'il y ait une autre raison.

On croyait déjà deviner, en écoutant certains d'entre vous répéter, avec les mêmes mots, les arguments déjà énoncés le 16 novembre dernier, comme si rien ne s'était passé en trois semaines. Les mêmes mots ! Les mêmes arguments !

Mais quel statut accordez-vous à la réalité ? Croyez-vous qu'il ait suffi de proclamer, d'abord avec un enthousiasme médiatique que chacun a souligné, que vous aviez raison pour qu'aussitôt tout le reste ne soit qu'un délai, jusqu'au moment où vos bonnes raisons finiront par s'imposer ?

Statut du Parlement ? Statut du peuple ? Statut de la démocratie vivante de notre pays ? Aucun !

Je vous demande de bien réfléchir à ce que cela finit par signifier. Vous avez, au cours de la campagne électorale, dénoncé la pensée unique avec un certain talent, ce à quoi M. Trichet vous a répondu, avec un talent non moins certain, que la pensée unique n'était que le reflet de la réalité unique.

Nous en sommes là ! Comme si la délibération politique n'avait pas pour objet de confronter des choix, avec toute la dose d'incertitude que comporte un choix humain ! Comme s'il y avait une vérité qui s'imposait des faits eux-mêmes, à partir de laquelle, évidemment, il n'y a plus matière à discussion !

Dès lors, il est tout à fait normal que vous ne soyez plus que dix dans cette enceinte puisqu'il ne s'agit que de s'incliner devant une vérité que vous nous révélez et non plus devant des choix que vous auriez à défendre. Voilà le fond de l'affaire !

Il est tout à fait normal, dans ces conditions, que le mot « négociation » vous écorche la bouche ; et le Président de la République peut alors proclamer que c'est la seule politique possible. Comme si, dans n'importe quelle activité humaine, il y avait une seule solution possible ! Pourquoi négociateur ? La vérité se met-elle en négociation avec l'erreur ? Nous en sommes là ! Eh oui ! c'est ainsi que les choses se passent !

M. Philippe Marini. Qui a signé le traité de Maastricht ?

M. Jean-Luc Mélenchon. Le traité de Maastricht ne vous oblige pas à faire des cadeaux à vos copains, cadeaux dont votre texte est rempli !

M. Philippe Marini. Ce n'est pas M. Chirac qui l'a signé ! Soyons sérieux !

M. Jean-Luc Mélenchon. Voilà la vérité ! Voilà comment les choses se présentent !

Evidemment, vous pouvez éprouver aujourd'hui cette petite satisfaction d'avoir joué à la minorité ce que vous pensez peut-être être un bon tour. M. Fourcade, fidèle à son rôle de chaisière (*Sourires*) peut aussi avoir l'impression qu'il a puni sa minorité, qui n'a pas le bon goût de déposer le nombre d'amendements qu'il jugerait, lui, dans sa science infinie, acceptable. Si, par hasard, nous lui faisons la concession d'accepter de telles règles, demain, peut-être voudrait-il aussi intervenir sur la nature des amendements, qu'il jugerait acceptables parce que portant sur la discussion de fond. Voilà où l'on en est !

M. Gérard Delfau. Il l'a déjà proposé !

M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission. Monsieur Mélenchon, regardez la pile d'amendements que j'ai devant moi !

M. Jean-Luc Mélenchon. Oui, je sais, j'ai régulièrement droit, mon cher président, à vos leçons de maintien !

M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission. Vous n'avez qu'à regarder !

M. Jean-Luc Mélenchon. Je vous en prie, monsieur le président, restez calme !

Donc, la distance s'accroît sans cesse, en dépit des satisfactions instantanées que vous pouvez avoir, entre nous, qui sommes ici et qui essayons de faire vivre le principe parlementaire, et ce qui se passe dans le pays.

Il n'y a aucun motif de satisfaction à tirer de ce décalage. Ce n'est pas bon quand on a le sentiment que les assemblées ne sont pas en phase avec le débat du peuple, comme ce n'est déjà pas bon quand on a le sentiment que les élites, quelles qu'elles soient, qu'elles soient intellectuelles ou parlementaires, prétendent avoir raison en toutes circonstances et contre tout le monde, et que les gouvernements prétendent vouloir faire le bonheur du peuple, malgré lui, et que la vérité est révélée depuis je ne sais quelle officine de gens bien pensants qui savent tout mieux que les autres plutôt que de venir des raisons qui montent du cœur, de l'esprit et de la pratique quotidienne que vivent des millions de personnes.

Il y a donc une distance infinie entre ce qui se passe ici et la quantité de souffrances accumulées pendant ces vingt derniers jours, les souffrances de ceux qui ont lutté, on vous l'a dit hier, de ceux qui sont en grève,...

M. Charles Descours, rapporteur de la commission des affaires sociales. Et de ceux qui ont travaillé, monsieur Mélenchon !

M. Jean-Luc Mélenchon. ... de ceux qui savent déjà les sacrifices qu'ils ont consentis en se réappropriant leur histoire sociale nationale et à qui vous avez rendu raison...

M. Charles Descours, rapporteur. Et la souffrance de ceux qui ont travaillé ?

M. Jean-Luc Mélenchon. Monsieur le rapporteur, vous avez la parole en permanence ! La voulez-vous encore ? Sinon, taisez-vous ! (*Protestations sur les travées de l'Union centriste et du RPR.*)

M. Charles Descours, rapporteur. Taisez-vous, monsieur Elkabbach !

M. Jean Chérioux. Voilà le vrai visage de la démocratie !

M. Jacques Oudin. Ce n'est pas beau de dire des choses pareilles !

M. le président. Laissez parler M. Mélenchon ! Lui seul a la parole pour l'instant.

M. Jean-Luc Mélenchon. J'ai dit les souffrances qu'ils ont accumulées parce qu'ils se réappropriaient leur histoire.

D'une certaine manière, par les concessions que vous avez déjà faites, vous leur avez donné raison. En effet, si vous êtes obligés de retirer un certain nombre de mesures et d'accorder des garanties sur des points sur lesquels vous les aviez agressés, c'est donc que leur grève était bien fondée, par conséquent, les sacrifices qu'ils ont consentis devraient être mis non pas à leur charge mais à la vôtre, ou en tout cas, à celle du patron ou de l'employeur, qui, en l'occurrence, est l'Etat.

Vous devriez être aujourd'hui en train de leur demander pardon et de leur payer leurs jours de grève, plutôt que de continuer à les insulter et essayer d'empêcher ceux qui veulent porter leur parole à cette tribune de le faire. Voilà ce que vous devriez être en train de faire !

M. Alain Pluchet. Démagogie !

M. Jean-Luc Mélenchon. Non, ce n'est pas de la démagogie, monsieur !

Quand on sait qu'ils gagnent 5 200 francs et qu'ils ont perdu la moitié de leur salaire, qu'un parlementaire porte la parole à cette tribune pour dire que c'est une injustice et qu'il leur faudra des mois pour s'en remettre, ce n'est pas de la démagogie, c'est parler clair le langage du peuple ! (*Applaudissements sur les travées socialistes, ainsi que sur celles du groupe communiste républicain et citoyen.*)

M. Gérard Delfau. Ils ne peuvent pas comprendre, ils ne savent pas ce que c'est !

M. Jean-Luc Mélenchon. Quoi qu'il en soit, ne croyez pas, quels que soient les avantages momentanés que vous pensiez pouvoir tirer de la situation, que demain sera comme hier.

D'ores et déjà, le mouvement social qui déferle depuis trois semaines sur notre pays délimite deux âges, deux périodes de la vie des idées, des pratiques sociales, politiques et, j'ose le dire, culturelles de notre pays.

Il y aura un avant et un après le grand mouvement de grève de 1995. La nouvelle est que le peuple est de retour. Voilà le fait marquant à partir duquel, dorénavant, il faut analyser le futur et les chances qu'il peut nous offrir.

Je vous le dis, mes chers collègues, non comme un effet de tribune mais comme une description de la réalité profonde de notre pays : les logiques et les dynamiques qui sont à l'œuvre dépassent, transcendent les motifs et les raisons d'agir au nom desquels se présentent, parlent, interviennent les protagonistes de la confrontation en cours.

Je le dis d'abord pour les nôtres : après des années de prostration, d'hébétude idéologique, de désarroi face à la déferlante des idées, des mots, des symboles, des pratiques

libérales, de toute cette mise en scène des années quatre-vingt à l'échelle de la planète, où il n'y avait place que pour les « gagners », les « yuppies », les trafiquants au petit pied de toutes sortes qui écrasaient de leur image et de leur brio le peuple qui produit,...

M. Charles Descours, rapporteur. Tapie !

M. Jean-Luc Mélenchon. ... voici que sont de retour les mots, les idées et les pratiques sociales républicaines qui sont le cœur battant de notre nation.

En trois semaines, les mots « syndicat », « citoyenneté », « solidarité », « service public », hier décriés comme des archaïsmes, claquent de nouveau comme des signes de ralliement positifs.

Je vous le dis, un basculement culturel est en cours. Je ne suis pas étonné que cette renaissance vienne des salariés du secteur public et nationalisé. Ils sont en première ligne sur le front du grand bras de fer qui oppose, à l'échelle du monde et dans chaque pays, le libéralisme, ses objectifs vitaux de déréglementation et de dérégulation, et la masse immense de ceux qui n'ont d'autre choix possible - c'est pourquoi leur voix ne se taira pas ! - que de vouloir des règles, des normes, des lois, de la délibération collective, de l'Etat, de la citoyenneté pour maîtriser leur destin et tâcher de vivre une vie qui vaille la peine d'être vécue.

N'oublions jamais que la raison ultime de l'action politique, c'est tout de même cette vie qu'il s'agit de vivre. Ces mots ont une intensité particulière lorsqu'on les prononce en France, quand on sait que notre pays détient le record d'Europe du nombre de jeunes qui se suicident, ce qui est le plus dramatique des signaux que la société puisse nous adresser pour nous dire l'impasse dans laquelle elle se sent enfermée.

M. Juppé a provoqué la même semaine l'ensemble des professions du service public. Certains observateurs y voient une stratégie délibérée. D'autres pensent qu'il s'agit d'une série d'erreurs tactiques.

Moi, je ne tranche pas, je constate. Peu importe : le fait est qu'en France se livre une bataille significative, symbolique et de grande portée à propos des enjeux de notre époque.

La presse étrangère et les places boursières ne s'y trompent pas. Vous le savez bien quand vous voyez les cours de notre monnaie ou des actions en Bourse évoluer au fur et à mesure des déclarations des uns et des autres, frémir au moindre signal d'une rame de métro qui redémarre ou d'un avion qui s'arrête.

Le *Wall Street Journal*, par exemple, a estimé que ce qui se jouait en France était de savoir « si le Vieux Continent était mûr ou non pour abandonner son modèle social fondé sur ce qu'on a appelé l'Etat-providence ».

Dans tous les pays où l'on constate un retour des luttes sociales - l'Italie, la Belgique, l'Espagne, l'Allemagne - c'est le mouvement français qui sert de référence. Pas votre réforme !

Car tout le monde sait, en raison des particularités historiques qui sont celles de la France, que, quand ce grand peuple se met en mouvement, y compris pour défendre ce que vous appelez des « avantages catégoriels », mais qui dans le cas du service public rejoint chaque fois la défense de l'intérêt général, le cri qu'il pousse devient discours universel.

Je constate, une fois de plus, que, quand la France est universelle, c'est parce que la gauche parle.

Vous avez sans aucun doute sous-estimé la capacité de riposte de ceux que vous agressiez. Aujourd'hui, à vous écouter dans les couloirs, aux tribunes et dans les interviews, vous surestimez sans aucun doute ce que vous pourriez gagner à un effilochage des grèves et au pourrissement de la situation.

Je vous le répète, plus rien ne sera comme avant ! Le calendrier de la mise en œuvre de votre plan tel qu'il nous a été bredouillé dans la confusion et le vacarme qui résultait des provocations auxquelles s'était livré le ministre,...

M. Charles Descours, rapporteur. Qui faisait le vacarme ?

M. Jean-Luc Mélenchon. ... ce calendrier est aussi celui de l'action syndicale et politique de ceux que vous espérez encore berner avec les valse-hésitations de la concertation, négociation, dialogue. Le Premier ministre, se faisant patelin, fait comme si les mots étaient équivalents. Mais, non, les mots ne sont pas équivalents !

Se concerter, c'est agir en commun en vue d'un but commun. Négocier, c'est confronter des points de vue contradictoires et tâcher de trouver un espace commun. Cela n'a strictement rien à voir, et M. le Premier ministre est bien arrogant de croire qu'il lui suffira de convoquer les représentants du menu peuple pour qu'ils viennent se concerter avec lui de la meilleure manière de mener sa politique à lui, car cela, il ne l'obtiendra pas.

Berner, tromper, diluer, voilà votre méthode depuis le premier jour dans l'épreuve de force qui a été engagée.

Je vous le dis, votre action de gouvernement dans cette affaire est illégitime - je vous demande de bien entendre le mot : « illégitime ! » - depuis la première heure parce qu'elle est construite sur des mensonges au profit d'un projet dont vous n'avez jamais reçu mandat du peuple et du suffrage universel et dont l'ampleur à elle toute seule, dont vous vous réclamez à cette tribune et partout, suffirait à vous indiquer qu'il faut procéder à cette vérification.

La différence entre nos ordonnances de 1982 et celles d'aujourd'hui ne tient ni à la procédure - quoiqu'elle ait de l'importance - ni à aucune autre cause de cette nature, mais au fait que le contenu des ordonnances de 1982 était annoncé dans le programme commun, dans le programme du candidat à la présidence de la République, programme que le peuple avait approuvé à la majorité.

M. René Rouquet Très bien !

M. Jean-Luc Mélenchon. Le gouvernement de l'époque était donc en droit de demander au Parlement de lui permettre d'accélérer la mise en œuvre d'un programme qui avait été adopté par le peuple. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Gérard Delfau. Evidemment !

M. Jean-Luc Mélenchon. Mais quand avez-vous posé au peuple français la question de savoir s'il était d'accord pour que l'on abroge son système de sécurité sociale tel qu'il est aujourd'hui ? Jamais ! Si M. Chirac l'avait annoncé dans sa campagne présidentielle, je vous pose la question : qui serait Président de la République aujourd'hui ?

M. Charles Metzinger. Jospin !

M. Jean-Luc Mélenchon. Evidemment ! Jamais vous n'avez osé poser cette question. Vous l'avez cachée, vous l'avez camouflée ; c'est la raison pour laquelle votre action, je le dis, est illégitime.

Si vous êtes dans votre rôle lorsque vous faites des propositions, si vous êtes dans votre droit lorsque vous affirmez un système, une vue de ce que pourrait être la protection sociale ou ce qu'il en resterait dans vos services minimums universels tels que tous les libéraux l'entendent en Europe, si vous êtes dans votre droit en cet instant, vous ne l'êtes plus quand vous prenez le pays par la force, quand vous imposez trois semaines de grève, quand vous voulez légiférer par ordonnances, quand vous procédez comme vous l'avez fait à l'Assemblée nationale et comme vous le faites ici !

C'est pourquoi vos méthodes et votre action sont fondamentalement illégitimes. Vous avez sollicité le mandat du suffrage universel au cours des trois dernières élections, la présidentielle, les municipales et les sénatoriales, en invoquant des motifs qui étaient tout à fait à l'inverse de ce que vous êtes en train de nous proposer.

Alors, gouverne-t-on par surprise ? Est-ce dorénavant votre doctrine ?

Vous êtes illégitime quand vous entreprenez de passer en force.

Dans ce cas précis, la négociation était la règle, le devoir, l'obligation morale et non pas la concession que vous voudrez bien faire, au cours du conflit, à ceux qui s'opposaient à vous. Or, vous ne l'avez jamais envisagée. Et vous continuez à la refuser, comme en témoignent les votes que vous voulez faire émettre au forceps dans les deux assemblées.

Que reste-t-il à négocier quand le cadre, le sujet et les objectifs sont fixés par avance ? Et c'est bien ce que vous allez faire avec la loi d'habilitation ! Il ne reste plus à négocier ; il reste à se concerter, c'est-à-dire à agir en commun en vue d'objectifs communs que vous avez naturellement proclamés tout seuls !

Ce n'est pas un hasard si vous annoncez que le sommet social sera consacré à l'emploi. Quelle hypocrisie ! Les syndicalistes qui se sont mis en mouvement à propos de leur retraite, à propos du problème de la protection sociale, ont mis un temps et une énergie considérables à vous faire apercevoir que l'une des racines, pour ne pas dire la principale, de la crise de notre système de protection sociale, en dehors des charges indues immenses que vous lui avez imputées, des cadeaux considérables que vous avez faits à vos amis, c'est d'abord la question de l'emploi : les trois millions de chômeurs que compte notre pays coûtent 150 milliards de francs de cotisations qui n'entrent pas tous les ans dans les caisses de la sécurité sociale ; y remédier réglerait d'un seul coup le problème qui nous est posé.

Vous, vous redécouvrez ce problème à la fin du parcours. A ceux qui disent : « parlons retraite, parlons sécurité sociale, parlons hôpital public ! », le Premier ministre répond, comme une concession immense qu'il ferait : « Soit, je viendrai moi-même présider un sommet social dont le sujet sera l'emploi, et notamment l'emploi des jeunes. »

Mais ce n'est pas le sujet, à cet instant. C'est donc une mystification de plus. Vous pouvez faire semblant de croire que le peuple ne s'en rendra pas compte. Mais vous verrez demain, samedi, ce qui vous attend. Vous verrez que le peuple, qui vous a parfaitement compris le premier jour, vous a compris le deuxième, comprend le troisième, soupèse chacun de vos mots parce que, quand la température sociale est à ce niveau d'ébullition, elle devient hautement conductible pour les idées, les mots, et alors la vigilance est absolue. Il sait déjà que vous mentez. Il sait déjà qu'il s'agit d'une rouerie, d'une tromperie, et, naturellement, vous paierez le prix !

Oh ! monsieur le ministre, vous pouvez considérer que rien de tout cela ne mérite plus d'intérêt que les notes ministérielles qu'il faut achever en séance, cet endroit où l'on s'ennuie si fort, dans un Sénat que l'on méprise tant.

Mais quand, le 16 novembre, je vous avais dit que votre plan ne serait pas accepté et qu'on vous donnait rendez-vous dans la rue, c'est moi qui avais raison et non pas la masse caracolante de ceux qui se dressaient pour applaudir ce plan qui, paraît-il, respirait l'audace, serait accepté de tous côtés et débloquerait tous les conservatismes ! Eh bien, samedi, il en sera de même !

J'affirme, pourtant, que cette séance aurait pu être le dernier point de passage au cours duquel le Parlement aurait retrouvé toute sa place dans la solution de la crise sociale et nationale que traverse notre pays.

Le Premier ministre, s'est beaucoup plaint qu'on lui ait attribué des intentions qui n'étaient pas les siennes, paraît-il, parfois jusqu'à la limite du mensonge.

C'est bien lui, pourtant, qui, à cette tribune, a dit – ou fait dire – le 16 novembre que le système de retraites qu'il visait à mettre en place serait universel, que, pour tous les régimes, il s'agirait de passer à quarante ans – le *Journal officiel* en fait foi.

Ensuite, il s'en va dire : « Je n'ai jamais dit cela » et demande à son ministre Perben de répondre aux syndicats de fonctionnaires que jamais il n'avait annoncé cela et que, si quelqu'un l'affirmait, ce serait un mensonge !

Etrange comédie, où l'on s'aperçoit que le premier propagateur de mensonges à propos des intentions du Premier ministre est le Premier ministre lui-même !

Si, réellement, comme il l'a dit, sans vouloir lâcher le mot, comptant sur vous, monsieur Barrot, pour nous mettre ensuite la musique, les violons...

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Musique douce !

M. Jean-Luc Mélenchon. ... les bonnes intentions et les inflexions de patenôtres pour faire passer le reste, son intention était donc de négocier, alors, monsieur Barrot, vous qui savez bien ce qu'est une négociation où se confrontent deux points de vue – c'est très simple : quand on veut négocier, on respecte l'autre et, par conséquent, on ne lui dit pas que ce dont on aura à discuter est déjà fixé ! – vous aviez une solution : au cours de cette séance du Parlement, il vous suffisait d'accepter, par exemple, le renvoi en commission.

Ainsi, le plan Juppé n'aurait été ni retiré, ni maintenu, ni imposé de force, ni suspendu, puisque, paraît-il, le mot vous déplaisait ; il aurait tout simplement été mis en délibération.

Le sommet social aurait alors été une véritable négociation. On aurait discuté de la forme et du fond et, ensuite, on se serait naturellement tourné vers notre assemblée, vers notre commission, pour entendre ces nouvelles propositions.

Alors, oui, le Parlement aurait été revalorisé, non pas du point de vue de sa machinerie interne, mais du point de vue de sa place dans la vie réelle du pays !

Vous aviez cette possibilité. Or, depuis deux jours, vous ne la saisissez pas. Cela signifie que l'épreuve de force continue. Eh bien soit, elle va continuer. Il y aura, demain samedi, une manifestation. Puis nous verrons comment, ensuite, les faits s'enchaîneront.

Déjà, certaines professions qui se sont engagées dans le combat estiment qu'elles ont obtenu des satisfactions extrêmement importantes, et cela suffira à galvaniser le moral, l'ardeur, la combativité et la vigilance des secteurs

sociaux qui sont en cause dans cette affaire. Ils vous retrouveront au moment de votre réforme constitutionnelle. Ils vous retrouveront à chacune des promulgations des étapes du plan Juppé. Ce que vous croyez avoir gagné aujourd'hui en temps, en rapidité, en effet de surprise, vous le reperdez demain, pas à pas, chaque fois qu'il s'agira d'appliquer un seul des pans de ce plan Juppé.

Reconnaissez-moi au moins d'avoir souvent, à cette tribune, annoncé des événements qui, ensuite, se sont bel et bien produits. Il est même arrivé que vous m'en fassiez le reproche, m'accusant d'y avoir partie liée, développant jusque dans notre époque ces fantasmes du passé qui voudraient qu'il y ait des manipulateurs de situation !

M. Jacques Barrot, *ministre du travail et des affaires sociales*. Cela arrive !

M. Jean-Luc Mélenchon. Oui, monsieur Barrot, il y a des manipulateurs, mais ils ne sont pas du côté que vous croyez.

Mme Michelle Demessine. Ça, c'est vrai !

M. Jean-Luc Mélenchon. Non, on ne met pas en lutte des millions de gens, des centaines de milliers de jeunes, avec des manipulations.

La grève presse-bouton, c'est un fantôme policier du XIX^e siècle, un fantôme des bons bourgeois qui meurent de peur chaque fois que ceux qui, d'habitude, doivent enlever leur bonnet oublient de le faire. Cela n'existe pas !

M. Charles Descours, *rapporteur*. Eh Zola, t'arrêtes !

M. Jean-Luc Mélenchon. Le peuple français, fort heureusement, grâce à son éducation, grâce aux conquêtes dont il dispose, est moins sot que vous ne le croyez.

Parfois, vous finissez par être presque attendrissants dans vos efforts...

M. Charles Descours, *rapporteur*. Pas trop, cher collègue !

M. Jean-Luc Mélenchon. Depuis que je siége ici, il n'est pas une réforme qui ait provoqué un élan populaire sans qu'aussitôt...

M. Charles Descours, *rapporteur*. De la mesure en toute chose !

M. Jean-Luc Mélenchon. ... vous avez dit : « C'est qu'ils ne m'ont pas compris », comme le disait ce pauvre M. Devaquet, pour ne citer que le premier de la série.

M. Charles Descours, *rapporteur*. Quel mépris pour vos collègues ! Heureusement que nous vous méprisons moins, monsieur Mélenchon.

M. Jean-Luc Mélenchon. Ecoutez, vous, c'est moi qui parle !

M. Charles Descours, *rapporteur*. Comme vous m'interrompez tout le temps !

M. René Rouquet. Pour une fois qu'on se régale !

M. Charles Descours, *rapporteur*. Et vice versa !

M. Jean-Luc Mélenchon. Et là, de ce grand mouvement...

M. Charles Descours, *rapporteur*. Populaire !

M. Jean-Luc Mélenchon. Non, je parle du vôtre ; donc il n'est pas populaire !

M. Jacques Oudin. Mais si !

M. Jean-Luc Mélenchon. ... de cette majorité formidable soudée par l'enthousiasme et l'adhésion à la personne du Premier ministre et de son représentant qualifié

autour d'un plan qui vous a, paraît-il, fait tressaillir d'allégresse, il ne reste, au bout de trois semaines, que des annonces dans les journaux !

Pauvre argument selon lequel vous n'auriez pas été compris, au point qu'il vous faille faire de la publicité, comme pour une lessive !

Et vous, mes chers collègues, et les autres de l'Assemblée nationale, que faites-vous ? Ne vient-on pas vous voir dans vos permanences ? Vous arrive-t-il de traverser la rue et d'apercevoir des cortèges ? Figurez-vous que c'est à cause de votre plan que, par milliers, ils sont tous les deux jours dans la rue !

Vous avez donc eu non pas une mais d'innombrables occasions d'aller faire valoir vos arguments non pas auprès de ceux qui sont, paraît-il, peut-être déjà convaincus, mais auprès de ceux qui, précisément, ne le sont pas.

On n'a jamais vu l'un d'entre vous s'y risquer. C'est déjà un signe ! Au fond, les idées viennent toujours du ventre, et les doutes et les peurs de même. (*Rires sur les travées socialistes.*)

Si le retrait vous semblait inacceptable, vous aviez la possibilité, depuis le Sénat, de redonner à notre Parlement toute sa place. Vous ne l'avez pas voulu. Vous avez préféré venir nous répéter ici les boniments par lesquels vous vous amnistiez de vos propres responsabilités, par lesquels vous chargez les autres et, à tâtons, espérez que le futur tournera de votre côté.

On a entendu parler dix fois d'urgence ici. Il n'y en a aucune !

M. Jacques Oudin. Il y a urgence !

M. Jean-Luc Mélenchon. Non ! On a entendu parler cent fois de l'état de cessation de paiement.

M. Jacques Oudin. Quel aveuglement !

M. Jean-Luc Mélenchon. Et par qui ? Par ceux-là mêmes qui présentent un budget en déséquilibre de 20 p. 100 et qui viennent donner la leçon au régime de sécurité sociale pour un déficit de 4 p. 100,...

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Très bien !

M. Jean-Luc Mélenchon. ... dont ils portent seuls la responsabilité...

M. Jacques Oudin. Et vous aucune ?

M. Jean-Luc Mélenchon. ... car nous, lorsque nous avons laissé les affaires, en 1993, nous avons laissé la sécurité sociale avec 15 milliards de francs de déficit, c'est-à-dire 1 p. 100 de son budget.

M. Charles Descours, *rapporteur*. Ce n'est pas vrai !

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Si, c'est vrai !

M. Jean-Luc Mélenchon. Vous, en deux ans, vous avez multiplié par quatre la totalité du déficit du système social et par six celui de l'assurance maladie !

M. Charles Descours, *rapporteur*. Ce sont des mensonges !

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Mais si, c'est vrai !

M. Jean-Luc Mélenchon. Parlez de l'héritage socialiste sur tous les sujets, mais pas sur celui-là, parce que nous avons laissé les affaires en ordre. Voilà la vérité !

M. Charles Descours, *rapporteur*. Regardez le rapport de la commission des comptes !

M. Michel Souplet. Ce sont les mêmes gestionnaires !

M. Jean-Luc Mélenchon. Vous avez répété ici, une fois de plus, que vous vous réclamiez de la rigueur. Quelle étrange rigueur !

Vous n'appliquerez pas la même, je l'espère, dans vos propres familles, car, lorsque vous faites les comptes, vous oubliez de compter ce que l'on vous doit !

Quatre-vingt-dix milliards de francs de dettes patronales ! Supposez que la moitié ne soit pas récupérable, soit parce que ce sont les copains, soit parce qu'ils ne sont plus là. (*Rires sur les travées socialistes.*) Il en reste encore quand même quarante à ramasser, et vous pourriez le faire si vous en aviez la volonté.

Selon un rapport officiel, on constate 120 milliards de francs de gaspillage dans la gestion du système social, c'est-à-dire plus que le déficit de la sécurité sociale. A supposer que vous ne vouliez pas froisser tout le monde en même temps (*nouveaux rires sur les mêmes travées*), il vous en reste quand même au moins la moitié à ramasser chaque année ; 60 milliards de francs, cela compense encore le déficit.

M. Charles Descours, rapporteur. Ce rapport date de 1992, quand vous étiez au pouvoir !

M. Jean-Luc Mélenchon. Enfin, on vous a entendu dire, avec cette tranquillité qui vous caractérise, que, puisque le total de ces sommes représentait 1 800 milliards de francs, il était normal que le Parlement ait le premier et le dernier mot, ce que vous justifiez au regard de la somme, sans vous intéresser à la nature de celle-ci.

S'il suffisait qu'une somme représente plus que le budget de la nation pour que le Parlement, aussitôt, ait à en délibérer, permettez-moi de vous dire que 1 200 milliards ou 1 300 milliards de francs de profits réalisés par les entreprises, c'est plus que le budget de la nation et qu'il serait donc normal que le Parlement ait à délibérer de l'usage qui est fait de ces profits ! Vous voyez bien que ce n'est pas le montant d'une somme qui détermine où il doit en être débattu, c'est sa nature !

Or, d'où viennent ces 1 800 milliards de francs ? Pour l'essentiel, ils viennent des cotisations. Il s'agit donc d'un dû, d'une somme qui est prélevée sur les salaires et qui appartient à ceux qui l'ont versée. C'est la raison pour laquelle ces cotisations ont longtemps été considérées comme un salaire différé.

Ah ! ces assurances sentent le souffre. Elles ont une histoire. Elles viennent des mutuelles ouvrières. Si vous les avez organisées pendant un temps, c'est notamment parce que l'indépendance qu'elles procuraient à ceux qui les géraient vous inquiétait déjà à l'époque.

Ce qui vous intéresse par-dessus tout, c'est qu'en cumulant les deux dettes et les deux budgets vous ouvrez la voie aux assurances privées. On le sait tous ! C'est inscrit dans les faits. Ce sont les recommandations de l'OCDE. C'est ce que demandent, dans tous les pays, vos amis que vous voulez réaliser ici, parce que se trouverait alors disponible une masse financière immense qui pourrait participer au grand transit international de la haute finance. (*M. Rouquet rit.*)

Oui, de la haute finance, monsieur le rapporteur,...

M. Charles Descours, rapporteur. Ce n'est pas moi qui ai ri, c'est votre collègue.

M. Jean-Luc Mélenchon. ... de cette haute finance qui appuie le redéploiement industriel et économique de toutes les nations libérales du monde.

Voilà pourquoi vous ne pouvez pas supporter que ces sommes continuent d'être gérées par ceux qui les gèrent aujourd'hui.

M. Jacques Oudin. Si mal !

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Mélenchon.

M. Jean-Luc Mélenchon. Je conclus, monsieur le président.

Je rassemble mes documents après avoir rassemblé mes idées...

Un sénateur de l'Union centriste. Ce doit être difficile !

M. Jean-Luc Mélenchon. ... et ce sera le mot de la fin. A moi, vous ne me faites pas peur, ni à aucun de nos amis !

M. Jacques Oudin. C'est réciproque !

M. Jean-Luc Mélenchon. Ni votre désinvolture, ni votre autosatisfaction, ni la petite musique lancinante, triste et assommante avec laquelle vous tâchez de nous endormir ne me font peur.

Je n'ai pas peur parce que je sais que notre grand peuple est en mouvement et que ce qui se joue, en ce moment, ce n'est pas seulement l'équilibre comptable de la sécurité sociale, c'est une grande cause à laquelle, enfin, le peuple lui-même participe, et alors, vous verrez, vous n'aurez pas, j'en suis sûr, le dernier mot ! (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes, ainsi que celles du groupe communiste républicain et citoyen.*)

M. le président. Mes chers collègues, je veux donner lecture d'une déclaration du bureau du Sénat, lue en séance publique le 4 février 1986 : « Le bureau du Sénat, réuni ce matin, a confirmé l'autorité des présidents de séance pour conduire les débats. Il rappelle qu'en vertu de l'article 33 du règlement le président dirige les délibérations, fait respecter le règlement et maintient l'ordre... ».

Le bureau du Sénat, au cours de sa séance du 4 février 1986, a par ailleurs confirmé « le caractère de simple usage, de la discrétion du président de séance, des suspensions de séance ».

C'est la raison pour laquelle, tout à l'heure, j'ai préféré différer la suspension.

Monsieur Estier, maintenez-vous votre demande de suspension ?

M. Claude Estier. Oui, monsieur le président.

M. le président. Maintenez-vous la vôtre, madame Luc ?

Mme Hélène Luc. Oui, monsieur le président.

M. le président. Je vais donc suspendre la séance.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Je demande la parole pour une mise en cause personnelle !

M. le président. Monsieur Dreyfus-Schmidt, vous savez aussi bien que moi que la parole est accordée au sénateur qui la demande pour un fait personnel en fin de séance seulement.

M. Jacques Oudin. Bravo !

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix heures cinquante, est reprise à douze heures cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons la discussion du projet de loi autorisant le Gouvernement, par application de l'article 38 de la Constitution, à réformer la protection sociale.

J'informe le Sénat que la commission des affaires sociales m'a fait connaître qu'elle a d'ores et déjà procédé à la désignation des candidats qu'elle présentera si le Gouvernement demande la réunion d'une commission mixte paritaire en vue de proposer un texte sur le projet de loi actuellement en discussion.

Ces candidatures ont été affichées pour permettre le respect du délai réglementaire.

La nomination des représentants du Sénat à la commission mixte paritaire pourrait ainsi avoir lieu aussitôt après le vote sur l'ensemble, si le Gouvernement formulait effectivement sa demande.

M. Louis Minetti. Monsieur le président, je demande la parole pour un rappel au règlement en vertu de l'article 36, alinéa 2, relatif à l'organisation de nos travaux.

M. le président. Monsieur Minetti, l'alinéa 2 énonce que le temps de parole d'un sénateur en séance publique ne peut excéder quarante-cinq minutes. Je ne peux donc pas vous donner la parole à ce titre pour un rappel au règlement. (*Protestations sur les travées du groupe communiste républicain et citoyen.*)

Je veux bien vous l'accorder pour une minute, par gentillesse. (*Exclamations sur les travées du RPR.*)

M. Louis Minetti. Peut-être aussi pour mes beaux yeux !

M. Christian Demuyneck. Il n'y a pas de gentillesse à avoir ! Il y a un règlement, on applique le règlement !

Mme Hélène Luc. Vous avez du temps, maintenant !

M. Louis Minetti. Ce ne sera pas long, monsieur le président.

En déposant et en s'appêtant à voter une question préalable visant à rejeter un texte que, par ailleurs, elle soutient avec acharnement, la majorité de droite du Sénat se déconsidère et discrédite le Parlement de la République aux yeux des citoyens.

Par cette petite et lamentable manœuvre politicienne, la majorité prouve qu'elle a peur de l'ampleur considérable que peuvent avoir demain les manifestations organisées à Paris et dans toute la France pour exiger le retrait pur et simple de ce qu'il est convenu d'appeler le « plan Juppé ».

Vous montrez votre refus total de discuter des moyens et des conditions d'une véritable réforme de notre système de santé et de sécurité sociale.

Avec cette minable argutie de procédure, vous refusez de discuter de nos amendements (*Protestations sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste*)...

Mme Hélène Luc. Mais oui !

M. Louis Minetti. ... destinés à faire contribuer les revenus financiers au même taux que les salaires, comme nous le demandons par nos amendements n° 209 et n° 86 à 93, à revenir sur les multiples exonérations de cotisations patronales qui creusent, depuis des années, le déficit comme nous le proposons par notre amendement n° 95, à garantir la pérennité des régimes spéciaux, comme nous le demandons par notre amendement, n° 193 ; à développer la médecine préventive à l'école et au travail, comme nous le suggérons avec nos amendements n° 140 à 148 ; à réformer notre système hospitalier et de santé, comme nous le demandons par nos amendements n° 258 à 299 ; à supprimer la CSG et à la remplacer par une augmentation du taux et de l'assiette de l'impôt de solidarité sur la fortune, comme le prévoient nos amendements les plus importants, enfin, à tenir compte, en permanence, de l'avis des partenaires sociaux pour l'élaboration de toute réforme de la protection sociale des Français, comme nous le demandons avec notre amendement n° 188.

Cette journée restera dans l'histoire de notre assemblée comme la journée au cours de laquelle le Sénat a renoncé à son rôle législatif, si par malheur la motion était adoptée.

La majorité de droite du Sénat n'en sortira assurément pas grandie ; elle montre par son attitude le peu de respect qu'elle a pour les droits de l'opposition et pour ses devoirs de législateur.

Mais sachez bien, messieurs qui siégez sur les travées de droite du Sénat, que la bataille contre le plan Juppé n'est pas terminée et que les sénateurs du groupe communiste républicain et citoyen seront demain dans la rue avec des millions de Françaises et de Français pour continuer le combat et exiger son retrait pur et simple ! (*Très bien ! et applaudissements sur les travées du groupe communiste républicain et citoyen, ainsi que sur les travées socialistes.*)

Rappel au règlement

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Je demande la parole, en vertu de l'article 33, alinéa 2, du règlement, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. Dreyfus-Schmidt.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Tout à l'heure, monsieur le président, vous avez répondu à l'un de nos collègues - j'ai écrit sous votre dictée - que vous parleriez sur le ton que vous vouliez ; c'est en effet votre droit le plus strict.

Vous avez dit aussi que, normalement, cette séance « aurait dû être présidée par un autre vice-président ». Je me suis reconnu. Il suffit en effet de consulter le tableau des présidences pour voir que je devais, à l'origine, présider la séance d'aujourd'hui.

Vous avez ajouté : « qui, apparemment, ne voulant pas respecter les règles classiques, a préféré demander à l'un de ses collègues de le remplacer ».

Je suis vice-président, et j'ai cet honneur depuis neuf ans. C'est la première fois que j'ai un incident de ce genre avec l'un de mes collègues. Il nous arrive de nous remplacer l'un l'autre, de nous rendre quelques services, mais en l'occurrence, permettez-moi de vous le dire, je ne vous ai rien demandé ! C'est au service de la séance que j'ai demandé s'il était possible que je ne préside pas, parce qu'il m'apparaissait nécessaire d'être dans l'hémicycle.

Il n'est pas d'usage, me semble-t-il, qu'un vice-président occupant le fauteuil mette en cause, en tant que tel, l'un de ses collègues et, surtout, qu'il prétende que ce collègue ne voulait pas respecter les règles classiques !

Les règles classiques, c'est le règlement. Je l'ai toujours respecté lorsque je me suis trouvé au fauteuil, et je m'en honore.

Si vous n'aviez pas accepté, à la demande du service de la séance, et non à la mienne, de présider, vous, Paul Girod, ce matin, je l'aurais fait et j'aurais respecté le règlement !

Je m'estime offensé, monsieur le président, des propos que vous avez tenus et, à défaut de recevoir de vous les excuses publiques que j'attends, je serai au regret d'avoir recours à un autre procédé ! (*Applaudissements sur les travées socialistes et sur celles du groupe communiste républicain et citoyen.*)

M. le président. Monsieur Dreyfus-Schmidt, ne comptez pas sur moi pour entrer dans ce genre de discussion en public !

Je veux simplement informer le Sénat que, à l'appui de la demande qui m'a été transmise hier, fut mentionné le fait que M. Dreyfus-Schmidt disait qu'il risquait de

devoir être à la fois au fauteuil et dans l'hémicycle et qu'en conséquence il serait amené à suspendre la séance à chaque fois que ce genre de situation se produirait. Les suspensions de séance étaient donc prévisibles.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Est-ce que je vous ai demandé quelque chose ?

M. le président. Ecoutez, mon cher collègue, je serai obligé de mobiliser les témoignages de fonctionnaires, ce qui m'ennuierait beaucoup !

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Je ne vous ai rien dit et vous n'avez pas de procès à me faire !

M. le président. Je répète, monsieur Dreyfus-Schmidt, que je serais obligé de demander le témoignage de fonctionnaires, ce qui m'ennuierait beaucoup !

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Est-ce que je vous ai demandé quelque chose ?

M. le président. C'est la raison pour laquelle j'ai accepté ce remplacement.

Ces précisions étant apportées, je crois avoir, ce matin, présidé la séance comme il se devait et dans l'esprit du règlement.

M. Jean Chérloux. Très bien !

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Dans ces conditions, je maintiens l'envoi de mes témoins et nous irons sur le pré ! *(Exclamations sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants, ainsi que sur certaines travées du RDSE.)*

M. le président. Monsieur Dreyfus-Schmidt, ce genre de formule n'impressionne plus personne depuis très longtemps !

Discussion générale (suite)

M. le président. Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. le ministre. *(Exclamations sur les travées socialistes et sur celles du groupe communiste républicain et citoyen.)*

Mes chers collègues, je vous en prie ! La parole est à M. le ministre, et à lui seul ! *(Applaudissements sur les bancs de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants, ainsi que sur certaines travées du RDSE.)*

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur le président,...

M. Claude Billard. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ? *(Exclamations sur les mêmes travées.)*

Mme Hélène Luc. Notre collègue n'en a que pour une minute !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Billard, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Claude Billard. Monsieur le ministre, hier, mon amie Danielle Bidard-Reydet vous a demandé d'avancer la date de la réunion prévue le 21 décembre prochain et d'en élargir l'ordre du jour.

J'attends donc de vous, monsieur le ministre, une réponse positive à cette question, afin que la négociation s'ouvre immédiatement *(Protestations sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants)...*

M. Christian Demuynck. Il y a trois semaines que l'on attend !

M. Claude Billard. ... sur les revendications qui, depuis plusieurs semaines, sont au cœur d'un mouvement social jamais vu depuis plusieurs décennies.

Les reculs que vient d'imposer au Gouvernement la puissante grève des cheminots démontre, si besoin était, que c'est le refus borné et obstiné du Gouvernement qui a conduit les cheminots à cesser le travail pendant vingt et un jours, une grève d'ailleurs massive qui a bénéficié du large soutien de l'opinion publique. *(Exclamations sur les mêmes travées.)*

Monsieur le ministre, l'expérience aidant, je vous demande d'ouvrir, sans délai, de réelles et sérieuses négociations ! *(Très bien ! et applaudissements sur les travées du groupe communiste républicain et citoyen, ainsi que sur les travées socialistes.)*

M. Christian Demuynck. Cela fait trois semaines qu'on attend !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Où est le Premier ministre ? On ne le verra pas du tout ?

M. Charles Metzinger. Il est dans ses petits souliers !

Mme Hélène Luc. On ne verra pas le Premier ministre !

M. le président. La parole est à M. le ministre, et à lui seul !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Je veux d'abord remercier les orateurs d'avoir bien voulu s'exprimer comme ils l'ont fait au cours de cette discussion.

Je vais m'efforcer, avec M. Gaymard ici présent, de répondre à leurs questions. Nous avons écouté avec soin les uns et les autres. Je ne pourrai pas répondre de manière exhaustive. Vous me permettez donc de ne revenir que sur un certain nombre de questions et de suggestions.

D'abord, je remercie beaucoup votre rapporteur, M. Charles Descours,...

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Vous pouvez !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. ... ainsi que M. le président de la commission. Grâce au rapport qu'ils ont rédigé, apparaît mieux ce qui a été un peu perdu de vue, à savoir la cohérence d'un ensemble.

M. Charles Metzinger. La brosse à reluire !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Evidemment, toute réforme se heurte à une lecture trop ponctuelle, trop pointilliste des choses. Elle cache ainsi l'ensemble du dispositif.

Je voudrais dire à la tribune du Sénat combien je suis étonné d'un certain nombre de reproches et de griefs...

M. Charles Metzinger. Fondés !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. ... puisque nous allons demander au Parlement de se prononcer sur une révision constitutionnelle,...

M. Charles Metzinger. Encore une !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. ... avec toutes les garanties que cette procédure implique. Une révision constitutionnelle, c'est vraiment la possibilité, notamment pour le Sénat, de bien apprécier la manière...

M. Charles Metzinger. Respectez d'abord la précédente !

Mme Hélène Luc. Commencez par respecter la révision constitutionnelle sur la réforme du travail parlementaire et la session unique !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. ... la manière, dis-je, dont nous allons, sans bouleverser les choses, adapter notre système de protection sociale en permettant notamment au Parlement...

Mme Hélène Luc. Le Parlement, il faut le laisser légiférer !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. ... d'entrer dans la chaîne des responsabilités. Je crois que toutes les garanties seront données pour que l'institution de 1945, après cette adaptation, perdure. Le vrai problème est là ! Nous voulons garder un système de protection sociale à la française.

M. Jean-Luc Mélenchon. Vous avez dit que vous voulez le refonder ; il faudrait savoir !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. C'est précisément grâce à cette adaptation que nous permettrons à ce système de protection sociale à la française d'atteindre le siècle prochain et de fonctionner tout au long de ce siècle.

Je tiens à redire que, pour l'essentiel du dispositif qui concerne l'assurance maladie, l'urgence est imposée par l'état des comptes. Toutefois, cette adaptation de notre système a trois finalités que je voudrais rappeler solennellement ce matin devant vous, mesdames, messieurs les sénateurs.

D'abord, il s'agit d'aller vers une politique de santé plus généreuse, plus humaine pour faire face à la détresse, à la souffrance et à la misère. Il n'y a pas que la quantité qui compte ; toujours plus d'examen dans une logique de pure consommation n'est pas la voie à suivre.

M. Jean-Luc Mélenchon. Oh ! Oh !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Il faut une médecine qui puisse prendre les problèmes en amont. (*Exclamations sur les travées socialistes et sur celles du groupe communiste républicain et citoyen.*)

Mme Hélène Luc. C'est cela, accusez les médecins !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Ensuite, il s'agit d'assurer la santé pour tous. Cela a été redit par M. Gaymard hier dans une interview. Curieusement, les journalistes feignaient de ne pas avoir compris ce qu'est l'assurance maladie universelle. C'est la volonté d'assurer une couverture médicale à tous les Français. (*Protestations sur les mêmes travées.*)

M. Charles Metzinger. Personne ne le comprend !

M. Jean-Luc Mélenchon. Vous parlez tout seul !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Voilà ce qu'il y a dans le projet ; il faut le redire.

M. Fourcade a cité des exemples, notamment celui des veuves ; il a bien montré que l'extension du champ de l'assurance maladie répondrait à des situations de détresse qui ne sont pas toujours identifiées aujourd'hui. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants, ainsi que sur certaines travées du RDSE.*)

M. Charles Metzinger. Ce n'est pas la charité, c'est la justice qu'on veut !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Enfin, ce que nous voulons, c'est une sécurité sociale plus proche.

Mme Hélène Luc. Mme Fraysse-Cazalis vous a fait des propositions que vous n'avez pas entendues ; M. le Premier ministre non plus, d'ailleurs.

M. le président. M. le ministre a seul la parole. Madame Luc, vous pourrez vous exprimer tout à l'heure.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Nous voulons que cette réforme...

M. Claude Billard. Ce n'est pas une réforme ; c'est une contre-réforme !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. ... soit aussi celle d'une régionalisation plus accrue qui rapprochera notre sécurité sociale des assurés ; voilà l'architecture du plan. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et indépendants.*)

Cela étant, je veux remercier MM. Jacques Oudin, Guy Cabanel, Claude Huriet, Bernard Sellier d'avoir apporté un éclairage positif sur cette réforme...

M. Charles Metzinger. La brosse à reluire !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. ... mais aussi d'avoir assuré le Gouvernement de leur soutien tout en sachant que la réforme n'est pas écrite dans sa totalité, que c'est seulement le cadre...

M. Guy Penne. Il ne faut pas se faire encadrer !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. ... dans lequel elle devra s'insérer qui a été exposé par M. le Premier ministre. A l'intérieur de ce cadre, nous négocierons...

M. Jean-Luc Mélenchon. Cela ne s'appelle pas négocier !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. ... les modalités d'application et, alors, nous aurons besoin du Sénat.

Mme Hélène Luc. Par une manœuvre politicienne, il vous fait retirer votre projet de réforme !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Encore faut-il regarder l'avenir autrement qu'avec des incantations et des protestations !

M. Jean-Luc Mélenchon. C'est vous qui faites des incantations !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Je veux remercier M. Philippe Marini, qui a rappelé que la Constitution comprenait un article 38 que, jusqu'à nouvel ordre, il n'était pas illégitime d'utiliser, monsieur Mélenchon. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants. - Vives protestations sur les travées socialistes.*)

M. Jean-Luc Mélenchon. Le projet n'aura jamais été soumis au suffrage universel !

M. le président. Monsieur Mélenchon, vous n'avez pas la parole.

M. Guy Penne. Ce n'est pas dans votre programme ; il faut être en accord avec son programme.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. MM. Fourcade et Huriet ont rappelé que l'Assemblée nationale avait adopté certains amendements ayant pour objet de préciser, s'il en était encore besoin, le champ de l'habilitation. Il a été souligné, notamment, que les ordonnances devront tenir compte des structures des prestations familiales.

Ces préoccupations recoupent celles du Gouvernement et lèvent toute ambiguïté quant au champ d'application des ordonnances.

Je vais maintenant répondre à certains orateurs, notamment de l'opposition.

Je tiens à dire à Mme Fraysse-Cazalis qu'il ne s'agit pas de rationner les soins. Nous avons, au contraire, le sentiment que c'est grâce à une politique de qualité, dans laquelle la prévention prendra une plus grande part, que nous parviendrons à offrir le juste soin à tous, dans un système à la française où chacun gardera le choix de son médecin, mais où, parallèlement, chacun sera appelé à faire preuve de responsabilité.

Monsieur Metzinger, le système du RDS reprendra toute la dette. Le fonds de solidarité vieillesse sera exclusivement recentré sur sa mission initiale : les dépenses de solidarité, et notamment la prise en charge des validations de périodes de chômage. Grâce à cette réaffectation du fonds à sa mission première, nous pourrons éviter que la branche vieillesse n'ait à supporter, au risque de déficits nouveaux,...

M. Jean-Luc Mélenchon. C'est vous qui avez créé ce système !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. ... le service de retraites à ceux qui n'ont pas cotisé.

M. Jacques Oudin a longuement parlé de l'informatisation.

M. Guy Penne. Foutaise !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Il a raison : avec M. Hervé Gaymard, qui a engagé des entretiens avec les représentants des médecins, nous envisageons en effet, d'inciter positivement à cette informatisation, qui est nécessaire pour la mise en réseau du système de soins, pour l'amélioration de son fonctionnement et l'évaluation des pratiques. Ainsi, cette régulation sera acceptée de tous parce qu'elle sera basée sur une évaluation des comportements et des pratiques individuelles.

Si l'effort demandé à l'industrie pharmaceutique est très important, il sera relayé, dans l'avenir, par la politique conventionnelle qui a été amorcée et qui permet de tenir compte de l'augmentation des volumes pour fixer les prix.

M. Descours a évoqué le problème de la liaison entre le généraliste et le spécialiste. Nous avons toujours dit qu'une expérimentation serait menée dans ce domaine. Elle se fondera sur les informations relatives à certains volontaires qui accepteront de charger un médecin généraliste, un médecin de famille, du suivi de leur santé.

MM. Descours et Huriet, comme nombre d'entre vous, mesdames, messieurs les sénateurs, ont insisté sur la nécessité d'apprécier les bonnes pratiques médicales de chacun des médecins pour éviter une régulation globale, avec tous les inconvénients que comporte une telle démarche, qui ne tiendrait pas compte des comportements de chacun.

Je peux les rassurer : nous mettrons tout en œuvre pour instaurer une maîtrise intelligente de la dépense et une vraie régulation, de telle sorte que chacun puisse exercer son art en toute liberté tout en étant conseillé, en quelque sorte, par un certain nombre de guides de bonne pratique.

Je veux aussi remercier le Sénat d'avoir ouvert des pistes supplémentaires concernant l'organisation des conseils d'administration et des conseils de surveillance des caisses, la compétence des conseils d'administration des hôpitaux, l'importance du niveau régional, évoquée par MM. Huriet et Lorrain. Cela témoigne de la nécessité pour nous de travailler en étroite concertation avec vous, mesdames, messieurs les sénateurs.

Nous avons dit, vous le savez, alors même que les textes ne nous y obligent pas, que nous serons amenés à venir devant vous. J'ai souligné, évidemment, l'importance de la commission des affaires sociales, mais je n'oublie pas pour autant la commission des finances, qui est aussi, comme le rappelait M. Cabanel, concernée dans cette affaire.

Madame Dusseau, il y a urgence quand on paie des agios s'élevant à 4,4 milliards de francs, comme ce fut le cas en 1995 pour l'ensemble des branches. S'il n'y avait pas la Caisse des dépôts et consignations, la sécurité sociale se trouverait dans une grave situation de cessation de paiement.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Le Gouvernement n'est pas en cessation de paiement !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Il y a donc urgence. C'est bien pour cela que la procédure des ordonnances a été retenue.

Au demeurant, ce qui va faire l'objet d'une procédure d'urgence, ce sont plus particulièrement deux ordonnances : la première pour mettre en place le remboursement de la dette, par conséquent libérer à partir du 1^{er} janvier 1996 la sécurité sociale d'un fardeau qui l'aurait écrasée ; la seconde pour rééquilibrer les comptes sociaux en 1996 et 1997. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées de l'Union centriste, des Républicains et Indépendants et du RPR.*)

M. Gérard Delfau. Qui va payer ?

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Pour les ordonnances portant sur des domaines structurels, sur l'hôpital, sur les organismes de sécurité sociale, sur la maîtrise médicalisée, nous prendrons le temps qu'il faudra.

M. Guy Penne. Et la question préalable !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Bien entendu, le Parlement, donc le Sénat, sera amené à voter une loi de ratification. (*Très bien et applaudissements sur les travées de l'Union centriste, des Républicains et Indépendants, du RPR ainsi que sur certaines travées du RDSE.*)

Il me faut tout de même rappeler ces principes constitutionnels, qui s'imposent à nous et qu'il n'a jamais été question d'oublier. (*Bravo ! sur les mêmes travées. – Protestations sur les travées socialistes.*)

M. Ralite a parlé d'étatisation ; je ne polémiquerai pas...

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Je voulais justement vous répondre, monsieur Dreyfus-Schmidt ; mais je vous laisse volontiers la parole.

M. le président. La parole est à M. Dreyfus-Schmidt avec l'autorisation de M. le ministre. (*Protestations sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants.*)

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Je vous remercie de m'autoriser à vous interrompre, monsieur le ministre.

Vous venez de dire que la Constitution serait respectée ; c'est la moindre des choses ! Mais ce n'est pas toujours le cas ; nous en reparlerons tout à l'heure.

La Constitution dispose que le projet de loi de ratification doit être déposé et non qu'il en est débattu. Dès lors, vous venez de tenir des propos qui sont un peu équivoques. Nous avons cru comprendre que vous pre-

nier l'engagement, qui a d'ailleurs déjà été pris par M. le Premier ministre, qu'il en serait débattu. Vous avez dit ensuite que la Constitution serait respectée, ce qui peut vouloir dire qu'il serait seulement déposé. Je vous demande d'être précis sur ce point, s'il vous plaît, monsieur le ministre.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur Dreyfus-Schmidt, vous avez raison, il faut toujours être très précis quand il s'agit des institutions et de leur pratique. J'ai l'habitude de l'être, notamment par respect pour le Parlement.

J'ai simplement repris les termes de M. le Premier ministre, qui a dit que les ordonnances donneront lieu à débat à l'occasion du vote de la loi de ratification.

Mme Hélène Luc. C'est cela la démocratie ?

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Sans doute dois-je rappeler une énième fois, mais je le fais volontiers, qu'il y aura débat au moment du dépôt de la loi de ratification, comme l'a promis le Premier ministre.

Monsieur Dreyfus-Schmidt, comme certains de vos collègues, vous vous êtes inquiété du problème des cotisations versées à l'URSSAF. Je vous répondrai que leur taux de recouvrement est tout à fait digne d'éloge puisque 98 p. 100 de la dette est recouvré. Évidemment, si l'on pense aux dettes des entreprises qui, hélas ! ont disparu, ce n'est pas tout à fait la même chose, mais, dans l'ensemble, les URSSAF font un travail de recouvrement tout à fait remarquable.

Vous savez qu'il y a maintenant une règle que l'exécutif devra observer très rigoureusement, la loi lui en faisant obligation : nous devons compenser les baisses de charges à la sécurité sociale.

A M. Debarge, qui a parlé de la maîtrise de l'offre de soins, je répondrai qu'il faut aller vers une maîtrise intelligente, la plus individualisée possible, fondée sur la notion de bonne pratique médicale.

J'en termine, monsieur le président.

Mme Hélène Luc. Vous deviez répondre à M. Ralite !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. M. Ralite a évoqué l'étatisation de la sécurité sociale. Je n'ai pas oublié d'en parler.

Mme Hélène Luc. Vous avez commencé, mais vous n'avez pas continué !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Je pense très honnêtement que, s'il s'agissait d'étatiser la sécurité sociale, je ne serais pas là. En revanche, je crois vraiment, de toute la force de ma conviction, à la nécessité d'articuler la démocratie politique et la démocratie sociale. Les organismes de sécurité sociale ont un grand rôle à jouer, mais ils le joueront beaucoup mieux, selon moi, dans un paysage qui aura été clarifié et dans lequel le rôle de l'exécutif et celui du Parlement auront été précisés.

M. Claude Huriet. Très bien !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. On ne dit pas assez - c'est en effet difficile, mais, avec le temps, peut-être parviendrons-nous à le faire comprendre - que, dans cette affaire, il y a essentiellement une clarification des rôles entre l'exécutif et le Parlement à opérer.

Dès lors que l'exécutif soumettra au Parlement les grandes orientations à prendre, les organismes de sécurité sociale n'auront plus la mauvaise surprise de voir prendre

des décisions au jour le jour. C'est un grand progrès qui devrait donner à la vie partenariale une place et un espace confirmés et élargis.

Mme Hélène Luc. Monsieur le ministre, que pensez-vous des propositions que vous a faites Mme Fraysse-Cazalis ?

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. J'ai répondu tout à l'heure à Mme Fraysse-Cazalis. Vous n'avez peut-être pas suffisamment prêté l'oreille à mes propos.

Mme Hélène Luc. Vous n'avez pas dit un mot de ses propositions.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Mme Fraysse-Cazalis, que je ne vois pas ce matin...

Mme Hélène Luc. Elle s'est excusée. D'ailleurs, vous n'étiez pas là non plus hier, monsieur le ministre.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Mais il n'y a aucun problème : j'ai écouté Mme Fraysse-Cazalis, j'étais là quand elle a parlé. Nous n'allons pas engager un dialogue singulier devant tout le Sénat, madame Luc !

Un sénateur du RPR. Oui, pas de dialogue !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. En tout cas, je suis sûr que Mme Fraysse-Cazalis est trop attachée à la médecine de prévention pour ne pas admettre ce que j'ai dit sur une conception qualitative du soin qui correspond beaucoup plus à une médecine de prévention qu'à une médecine de consommation, laquelle coûte cher et nous transforme parfois, malgré nous, en consommateurs abusifs (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants.*)

Enfin, monsieur Mélenchon,...

M. Christian Demuynck. Il n'est plus là !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. ... si nous voulons sauver un modèle de société, il faut avoir le courage de l'adapter afin de le préserver. C'est en n'agissant pas que nous laissons dériver le modèle français vers je ne sais quel autre modèle.

Si nous l'adaptions aujourd'hui, si nous faisons preuve d'un courage qui n'a pas toujours été au rendez-vous au cours de ces dernières années,...

M. Claude Estier. Ces deux dernières années, notamment !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. ... c'est précisément pour préserver ce qui a été l'esprit des principes fondateurs de la sécurité sociale issue, en effet, du Conseil national de la Résistance et du général de Gaulle. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants.*)

M. Guy Penne. C'est vite dit !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Enfin, j'ai été surpris des propos que vous avez tenus sur le sommet qui réunira, jeudi, les principaux partenaires et l'Etat. Si ce sommet, qui se veut essentiellement orienté vers l'emploi, notamment celui des jeunes, n'est pas le sujet - je reprends votre expression - eh bien, monsieur Mélenchon, nous ne parlons pas de la même France, celle qui souffre parce qu'elle doute de l'avenir de ses jeunes. (*Protestations sur les travées socialistes.*) C'est en son nom et pour elle que le Gouvernement a engagé la

réforme qu'il poursuivra avec détermination. *(Très bien! et applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants, ainsi que sur certaines travées du RDSE.)*

M. Jean-Luc Mélenchon. C'est un numéro de marionnettes! *(M. Mélenchon quitte l'hémicycle.)*

M. Jacques Larché. Ne vous fâchez pas, monsieur Mélenchon!

M. le président. La parole est à M. Ralite pour répondre au Gouvernement, en application de l'article 37, alinéa 3, du règlement.

M. Jack Ralite. Il est assez difficile de répondre au Gouvernement. *(Protestations sur les travées du RPR et des Républicains et Indépendants.)*

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues! Le débat est suffisamment complexe pour que vous n'en rajoutiez pas.

M. Ralite a la parole, et lui seul.

M. Guy Penne. Ils n'arrêtent pas de nous provoquer!

M. Jack Ralite. Il est assez difficile de répondre au Gouvernement, disais-je, parce que M. Barrot n'a pris en compte aucune des idées qui ont été avancées par l'opposition, notamment par notre groupe, dans la discussion générale.

M. Xavier Dugoin. Elles sont toutes mauvaises!

M. Jack Ralite. Rien n'a été retenu des propos de Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis, ni des miens!

M. Dominique Braye. Tout est mauvais!

M. Jack Ralite. En vérité, nous sommes stupéfaits de la façon dont la majorité et le Gouvernement pilotent au Sénat le débat sur ce qu'il faut bien appeler la contre-réforme de la sécurité sociale de M. Juppé.

Mme Hélène Luc. Très bien!

M. Christian Demuynck. N'importe quoi!

M. Jack Ralite. Vous le savez, il est impossible de remplacer le travail de conscience par celui de l'escamotage, de l'ignorance, voire du coup de force.

M. Félix Leyzour. Très bien!

M. Jack Ralite. Il me semble en effet qu'il s'agit d'un coup de force non seulement contre la sécurité sociale, mais aussi contre le travail parlementaire et encore, ce qui est très grave, contre la place constitutionnelle du Sénat...

Mme Hélène Luc. Absolument!

M. Jack Ralite. ... que, avec le recours à une question préalable, vous censurez.

L'immense mouvement social a besoin d'un mouvement politique en symbiose. Or, la façon de procéder de la majorité et du Gouvernement participe à l'étiollement du politique devant l'empire meurtrier de la financiarisation de la vie.

M. Michel Caldaguès. Ah! là, là!

M. Jack Ralite. Quiconque laisse faire cela abandonne la vie, et la vie, depuis des semaines, se clame dans les rues. Ici, on n'a pas le droit, on n'a plus le droit d'en parler.

M. Barrot ne m'a pas du tout convaincu lorsqu'il a évoqué ce que j'ai appelé l'étatisation. On peut bien dire que le Parlement en discutera! Mais aujourd'hui, on en fait l'expérience, vous ne voulez pas que le Parlement discute, et l'Etat impose son omniprésence.

Voilà ce que je voulais dire sur un sujet aussi humain et aussi important, tant du point de vue social que du point de vue national.

J'ai l'impression d'assister à une sorte de bafouillage inextricable et grandiose. Vous discréditez les travailleurs, vous discréditez les acquis du mouvement social français, vous discréditez les idées de réforme.

Eh bien! je vous répondrai comme Rabelais, dans *Les Thélémites*: « Entrez toute chose discréditée et convoitez ce qui vous est dénié ». Voilà ce que nous faisons solidairement avec l'ensemble du peuple qui, aujourd'hui, dit qu'il ne veut pas de cette contre-réforme. *(Très bien! et applaudissements sur les travées du groupe communiste républicain et citoyen ainsi que sur les travées socialistes.)*

M. le président. Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale?...

La discussion générale est close.

Mes chers collègues, nous allons maintenant examiner la motion n° 1, tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité.

Mme Hélène Luc. Nous n'allons tout de même pas en discuter maintenant!

Monsieur le président, jusqu'à quelle heure comptez-vous nous faire siéger? Il m'apparaît qu'il est bien tard pour débattre des motions.

M. le président. Madame Luc, deux motions ont été déposées. Il m'apparaît que nous devrions pouvoir aller au terme de leur discussion.

Mme Hélène Luc. Non, absolument pas!

M. le président. Vous avez la parole, madame Luc, pour défendre la motion n° 1.

Mme Hélène Luc. Je ne parlerai pas maintenant.

M. le président. Je vous en prie, madame Luc.

Mme Hélène Luc. Dans ces conditions, je demande la parole pour un rappel au règlement. *(Protestations sur les travées du RPR.)*

M. Xavier Dugoin. C'est de l'obstruction!

M. le président. Sur quel article du règlement vous fondez-vous?

Mme Hélène Luc. Toujours sur le même article!

M. le président. Ce n'est pas possible, car vous disposeriez alors de quarante-cinq minutes!

Mme Hélène Luc. Monsieur le président, vous êtes en train de mettre en cause le bicamérisme.

M. Guy Penne. Oui!

Mme Hélène Luc. En effet, si l'Assemblée nationale a un rôle à jouer, le Sénat, a également à jouer le sien. Vous rendez-vous compte à quel point la situation est ridicule? Le Sénat qui a refusé que ce texte soit retiré de l'ordre du jour, comme nous l'avons demandé, va maintenant, grâce à vos manœuvres politiciennes, être amené à adopter une question préalable. *(Protestations sur les travées du RPR.)*

M. Claude Estier. Bien sûr!

M. Guy Penne. Vieille idée!

Mme Hélène Luc. Que signifie une question préalable?

M. le président. Madame Luc...

Mme Hélène Luc. Soyons clair, cela signifie qu'il n'y a pas lieu de débattre du projet de loi. *(Protestations sur les travées du RPR, de l'Union centriste et des Républicains et Indépendants.)*

M. le président. Madame Luc, s'il vous plaît.

Mme Hélène Luc. Vous rendez-vous compte que vous êtes en train de discréditer le Parlement, le Sénat en particulier ?

M. le président. Madame Luc...

Mme Hélène Luc. Je crois que c'est très grave, monsieur le président. (*Nouvelles protestations sur les mêmes travées. — Applaudissements sur les travées du groupe communiste républicain et citoyen.*)

M. le président. Madame, de deux choses l'une : ou bien vous défendez la motion n° 1 tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité ou bien je considère que vous renoncez à la défendre et, dans ce cas, j'appelle la motion suivante.

Mme Hélène Luc. Je vous demande simplement, monsieur le président, si nous allons débattre des motions ce matin.

M. le président. Madame Luc, je vous rappelle que ce sont les présidents de séance qui suspendent ou qui lèvent la séance, et personne d'autre.

Mme Hélène Luc. Nous n'allons pas en terminer ce matin. Consultez le Sénat !

M. Guy Penne. Le règlement a été modifié !

Mme Hélène Luc. A quoi sert la conférence des présidents, monsieur le président ? Nous avons décidé de poursuivre nos travaux jusqu'à douze heures trente, puis de les reprendre à quinze heures et le soir.

M. Claude Estier. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Estier.

M. Claude Estier. Puisque le président de séance détermine nos horaires, pouvez-vous nous préciser très clairement, monsieur le président, quelles sont vos intentions quant à la suite de nos travaux ?

M. le président. Si les temps de parole sont respectés, je pense que nous pourrions examiner et la motion tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité et la motion tendant à opposer la question préalable ce matin.

Exception d'irrecevabilité

M. le président. Je suis saisi par Mme Luc et les membres du groupe communiste républicain et citoyen d'une motion n° 1 tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité.

Cette motion est ainsi rédigée :

« En application de l'article 44, alinéa 2, du règlement, le Sénat déclare irrecevable le projet de loi, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, après déclaration d'urgence, autorisant le Gouvernement, par application de l'article 38 de la Constitution, à réformer la protection sociale (n° 122). »

Je rappelle que, en application du dernier alinéa de l'article 44 du règlement du Sénat, ont seuls droit à la parole sur cette motion l'auteur de l'initiative ou son représentant, pour quinze minutes, un orateur d'opinion contraire, pour quinze minutes, le président ou le rapporteur de la commission saisie au fond et le Gouvernement.

La parole peut être accordée pour explication de vote pour une durée n'excédant pas cinq minutes à un représentant de chaque groupe.

La parole est à Mme Luc, auteur de la motion.

Mme Hélène Luc. Je tiens, d'abord, à vous dire que les sénateurs du groupe communiste républicain et citoyen ont énormément travaillé pour se préparer sérieusement à ce débat...

M. Xavier Dugoin. Vous n'avez pas le monopole du travail !

Mme Hélène Luc. ... comme ils le font pour tous les projets de loi avec leurs collaborateurs. Or, que faites-vous de leur travail ? Vous déposez une question préalable, aux termes de laquelle il n'y a pas lieu de débattre de ce texte. C'est honteux !

M. Michel Dreyfus-Schmidt. C'est scandaleux !

M. Louis Minetti. Très bien !

Mme Hélène Luc. C'est scandaleux pour le Parlement !

M. Dominique Braye. Pas de provocation !

M. le président. Je vous en prie, la parole est à Mme Luc, et à elle seule.

Mme Hélène Luc. Je crois que vous ne vous rendez pas compte de la gravité de ce que vous venez de faire. Aussi, je vous annonce qu'avec le groupe socialiste nous déposerons un recours devant le Conseil constitutionnel.

M. Gérard Delfau. Très bien !

Mme Hélène Luc. Monsieur le président, monsieur le ministre, les révolutionnaires de 1789 ont posé le principe du droit à la protection sociale, qui constitue l'un des aspects du droit à la sûreté institué par l'article II de la Déclaration des droits de l'homme.

Deux cents ans après, le peuple de France est debout pour défendre un acquis fondamental, fruit de luttes séculaires contre l'exploitation, la misère et la maladie. Il est debout pour refuser le plan annoncé par M. le Premier ministre, ce plan qui, sous le prétexte de réformer, organise la casse d'un système que le patronat et les détenteurs de capitaux n'ont jamais pu accepter.

Je tiens à saluer une nouvelle fois la détermination, la démarche unitaire et l'esprit de grande responsabilité de ce formidable mouvement. J'insiste sur l'esprit de responsabilité, car, face à l'entêtement du Gouvernement, il doit se situer à un niveau exceptionnel.

Mais je constate que M. le ministre n'est plus là. Dans ces conditions, j'arrête de parler.

M. Félix Leyzour. Très bien !

M. Paul Loidant. C'est scandaleux !

M. le président. Madame Luc, permettez-moi de vous faire observer que le Gouvernement est un et qu'il est représenté en la personne de M. Gaymard. (*Protestations sur les travées du groupe communiste républicain et citoyen.*)

M. Claude Billard. C'est scandaleux !

M. le président. Je vous en prie !

M. Robert Pagès. Voici venu le temps du mépris !

Mme Hélène Luc. Monsieur le président, j'interromps mon intervention en attendant que le Gouvernement soit représenté. (*Applaudissements sur les travées du groupe communiste républicain et citoyen.*)

M. le président. Encore une fois, madame Luc, le Gouvernement est présent dans l'hémicycle ; sinon j'aurais suspendu la séance.

M. Félix Leyzour. Où est le ministre ? C'est le temps du mépris !

Mme Hélène Luc. Monsieur le président,...

M. le président. Le Gouvernement étant représenté par M. Gaymard, les débats doivent donc se poursuivre.

Mme Hélène Luc. Ce mépris envers les parlementaires doit cesser !

M. Robert Pagès. C'est vraiment du mépris !

Mme Hélène Luc. Nous avons demandé hier que M. le Premier ministre soit présent ; il n'est pas venu ! Hier soir, M. le ministre, Jacques Barrot, n'était pas là non plus et il ne s'est même pas excusé ce matin à l'ouverture de la séance. (*Protestations sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants.*)

M. Christian Demuynck. Taisez-vous, personne ne vous soutient sur vos travées. Où sont les communistes ?

Mme Hélène Luc. La majorité sénatoriale a déposé une question préalable, pour demander en quelque sorte le retrait de ce projet de loi de l'ordre du jour, et le ministre n'est même pas là. Où est-il, monsieur le secrétaire d'Etat ? (*Exclamations sur les mêmes travées.*)

M. Christian de La Malène. Cela ne vous regarde pas !

M. Hervé Gaymard, secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale. Il est là !

Mme Hélène Luc. En l'absence de M. Barrot, j'attends !

M. Robert Pagès. Le Gouvernement devrait avoir honte !

M. le président. Madame Luc, soyons clair... (*M. le ministre regagne le banc du Gouvernement.*)

Mme Hélène Luc. Ah ! M. le ministre revient !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Je suis un homme, madame Luc, et j'étais dans l'obligation de quitter l'hémicycle un bref instant.

Mme Hélène Luc. Comme vous n'avez pas assisté à nos travaux hier soir, je me posais un certain nombre de questions.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Me permettez-vous de vous interrompre, madame Luc ?

Mme Hélène Luc. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Madame Luc, je suis très respectueux du Sénat, mais il peut arriver que, dans ces moments difficiles, le ministre du travail ait d'autres obligations. Cela étant, M. Gaymard n'est pas un secrétaire d'Etat au rabais. Son autorité est égale à la mienne en ce domaine. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants.*)

Permettez-moi de dire, madame Luc, que le procès que vous faites n'est pas un très bon procès à l'égard d'une équipe comme la nôtre...

M. Dominique Braye. C'est insulter le Gouvernement !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. ... qui s'efforce d'être constamment à l'écoute du Sénat et qui va le prouver dans les mois à venir. (*Applaudissements sur les mêmes travées.*)

M. Guy Penne. Pas pendant très longtemps !

M. le président. Veuillez poursuivre, madame Luc.

Mme Hélène Luc. Ces moments sont difficiles pour tout le monde, même pour les parlementaires, mais nous sommes là.

J'ai insisté sur l'esprit de responsabilité des grévistes, car, face à l'entêtement du Gouvernement, il doit se situer à un niveau exceptionnel.

Il n'est pas facile de réprimer son exaspération, sa colère devant un pouvoir qui reste sourd à la voix du peuple pour mieux entendre celle des financiers de Maastricht, celle du chancelier Kohl accordant à plusieurs reprises ses bienveillants conseils à M. le Président de la République, notamment lors de leur rencontre à Baden-Baden.

Il n'est pas facile de taire son inquiétude face à un Gouvernement qui fait le choix du pourrissement d'une crise sociale d'une force et d'une ampleur rarement atteintes, plutôt que de répondre à l'exigence première des manifestants, des grévistes, exigence qui est aussi la nôtre, à savoir le retrait du plan Juppé. Oui, nous sommes inquiets, car nous estimons que l'attitude des gouvernants de la France est dangereuse pour la démocratie.

Cet aveuglement devant la lame de fond qui s'est levée dans notre pays pour d'autres choix économiques et sociaux, pour un autre avenir que le chômage, la précarité et la désespérance masque mal un autoritarisme bafouant la tradition de liberté qui caractérise notre pays depuis le Siècle des Lumières.

Monsieur le ministre, ne sentez-vous pas que, tout à coup, ceux qui n'ont rien à perdre se mettent de nouveau à espérer qu'ils ont quelque chose à gagner ?

Celui qui n'a pas de travail, qu'a-t-il à perdre ? Celui qui a plongé dans le tunnel des dettes sans fin, qu'a-t-il à perdre ? Et celui qui a vingt ans et rien d'autre, qu'a-t-il à perdre ?

Le peuple est dans la rue, le peuple est en lutte. Vous devez l'entendre et lui répondre, monsieur le ministre, en retirant votre plan.

Mes amis, Jacqueline Fraysse-Cazalis et Jack Ralite ont, avant moi, excellemment démontré la nocivité profonde du programme exposé ici même le 16 novembre dernier, et dont le projet de loi d'habilitation en discussion aujourd'hui permettrait l'application dès le 1^{er} janvier prochain s'il n'était pas repoussé comme nous le demandons.

Tel sera notamment le cas pour le nouveau prélèvement, le RDS, qui taxera lourdement la consommation populaire, et ce qui est inacceptable.

Je souhaite, dans le bref délai qui m'est imparti, revenir sur le fondement constitutionnel de la protection sociale, fondement mis en cause dans sa globalité par les projets gouvernementaux.

La Constitution de 1958 reprend le préambule de la Constitution de 1946, qui affirmait solennellement, porteur du souffle de la Résistance :

« La nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement.

« Elle garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. »

Cette affirmation trouve ses racines au plus profond de la tradition française du progrès social.

C'est bien l'article XXI de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen qui transparait encore de nos jours dans le texte constitutionnel et qui est revendiqué par les immenses cortèges de ces derniers jours : « Les secours publics sont une dette sacrée. La société doit la subsistance aux citoyens malheureux, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler. »

Vous allez me rétorquer, monsieur le ministre, que ces principes sont préservés et que prétendre le contraire ne serait qu'affabulation. Pourtant, il apparaît bien néces-

saire, selon nous, de procéder à un rapide examen des principes successivement établis par le préambule de la Constitution de 1946 au regard du plan Juppé, dont - je le rappelle avec force - les ordonnances organiseront l'application.

Avant d'aborder cet examen plus précis, je souhaite rappeler le caractère constitutionnel des dispositions sociales du préambule de 1946. C'est une décision du Conseil constitutionnel en date du 15 janvier 1975 qui fit, pour la première fois, référence au préambule que je viens d'évoquer. Depuis, ce dernier a valeur de droit positif.

Votre projet est-il conciliable avec le principe selon lequel « les conditions nécessaires au développement de la famille » doivent être respectées en France ? De toute évidence, non !

J'en veux pour preuve l'annonce de la non-revalorisation des allocations familiales au 1^{er} janvier prochain et, surtout - cela est inscrit dans votre programme et intégré explicitement dans le projet de loi d'habilitation - la fiscalisation des allocations familiales, qui est vraiment scandaleuse. Leur soumission à l'impôt va aggraver la situation des familles et - il faut le dénoncer une nouvelle fois - ralentir la consommation.

Près de trois millions de familles sont concernées, dont 300 000 deviendraient impossibles. C'est inacceptable ! Après cela, M. Chérioux nous parlera de la politique familiale du Gouvernement !

M. Jean Chérioux. Mais oui ! et je continuerai à la soutenir, madame Luc.

Mme Hélène Luc. La voilà, votre politique familiale : vous imposez les allocations familiales !

Sur ce simple point, le projet est contraire à l'esprit et à lettre du préambule de 1946.

Nous pouvons d'ailleurs souligner que, de toute manière, l'ensemble du texte porte atteinte au développement de la famille. La mise en œuvre des réformes du droit à la santé, de l'hôpital public et de la retraite aura inévitablement de lourdes répercussions sur elle. Il nous semble particulièrement grave, alors que notre société craque et que la vie est si difficile, notamment dans les quartiers les plus défavorisés, que le Gouvernement cherche à mettre en cause les prestations familiales. Vous devez comprendre, monsieur le ministre, que cet élément de votre plan choque profondément les Françaises et les Français.

Le second principe posé par le préambule de 1946, c'est celui du droit à la retraite, symboliquement évoqué par « le repos des vieux travailleurs ». Votre projet tourne fondamentalement le dos à ce grand principe en remettant en cause le système de retraite par répartition.

La retraite par répartition, mes chers collègues, c'est l'assurance que chaque salarié qui a cotisé à l'assurance vieillesse percevra une pension dès son départ en retraite et jusqu'à la fin de ses jours.

Le plan présenté par le Premier ministre permettrait l'extension de la retraite par capitalisation favorisant, notamment, le développement de l'épargne-retraite. Il est indéniable qu'une telle démarche marquerait, de surcroît, une rupture à terme du principe français d'égalité.

Nous ne nions pas les difficultés du régime des retraites, mais c'est en nous attaquant aux racines profondes des déséquilibres, c'est-à-dire à l'extension dramatique du chômage et de la précarité, que nous pourrions stabiliser les comptes.

Il est inacceptable d'essayer de dresser ceux qui accèdent à la vie professionnelle contre ceux qui arrivent à son terme. Il faut mettre en œuvre une autre politique, porteuse d'une alternative véritable, c'est-à-dire en rupture avec la logique de Maastricht, qui fait passer l'argent, le monde de la finance, avant l'homme.

Sur le plan des retraites, le Gouvernement a été contraint de reculer. Les luttes à la SNCF, à la RATP et, plus généralement, dans la fonction publique d'Etat et dans la fonction publique territoriale vous ont conduits à revenir sur la remise en question des régimes spéciaux concernés.

C'est un coup porté à votre volonté, monsieur le ministre, de niveler par le bas l'ensemble du système des retraites, au nom de la sauvegarde de l'égalité.

Nous estimons que ces premiers reculs devraient être inscrits clairement dans ce projet de loi. Sinon, quelle garantie les salariés auront-ils que le Gouvernement, dans quelques semaines, ne sera pas tenté, par le biais des ordonnances, de revenir sur ces dispositions qu'il a dû concéder, sur les promesses faites ?

Le préambule de la Constitution de 1946, outre la famille et les retraites, mettait au premier rang de ses préoccupations le droit à la santé. La nation garantit à tous la protection de la santé.

Force est de constater qu'une nouvelle fois votre plan s'attaque à l'un des fondements constitutionnels de notre protection sociale.

Premièrement, l'hôpital public, dont le rôle déterminant dans notre pays en matière de soins est incontestable, constitue l'une des principales cibles de votre réforme.

Cette dernière, si elle était appliquée, asphyxierait financièrement les hôpitaux et les contraindrait à supprimer un très grand nombre de lits, par la régionalisation du financement des établissements publics et privés.

Cette nouvelle réforme hospitalière aurait pour conséquence la suppression de milliers d'emplois, la fermeture de structures de proximité - je pense notamment aux maternités - et la réduction de l'accès aux soins des personnes les plus modestes.

Deuxièmement, ce plan réduit le droit à la santé en renforçant un véritable rationnement des dépenses de santé.

Vous écarterez l'idée de l'accès aux soins comme une priorité pour tous au profit de l'objectif financier de la réduction des dépenses publiques pour satisfaire les critères de convergence nécessaires à la réalisation de la monnaie unique, ce qui est votre véritable obsession, et non pas la santé comme l'affirmait M. le Premier ministre.

Une telle orientation est scandaleuse alors que les progrès scientifiques et technologiques permettraient à l'homme de vivre mieux et plus longtemps.

Ce choix du Gouvernement, s'il était validé, marquerait à coup sûr pour notre pays un véritable recul de civilisation.

Ainsi, en matière tant de retraite que de droit à la santé ou de protection de la famille, votre plan, monsieur le ministre, porte une atteinte grave aux principes constitutionnels établis en 1946 et repris en 1958.

Le mouvement social que nous connaissons marquera profondément - qui peut encore en douter ? - l'histoire de notre pays.

Il exprime une immense volonté d'un souffle nouveau, de recherches de voies inexplorées pour sortir de la crise. En un mot, ce mouvement appelle une autre politique,

en rupture avec ces longues années de rigueur où les plus défavorisés paient toujours plus et les plus riches profitent toujours plus.

Ce plan de réforme de la protection sociale, ce plan Juppé a été un violent détonateur, tant son injustice sociale est grande, criante, tant sa volonté à peine dissimulée de mettre à bas des décennies d'acquis sociaux est provocatrice.

Notre peuple ne supporte plus l'arrogance et le mépris du pouvoir. Il a trop donné pour cela.

M. le président. Veuillez conclure, madame Luc.

Mme Hélène Luc. Je termine, monsieur le président. Notre peuple demande aujourd'hui des comptes.

Le maintien de ce plan aujourd'hui serait considéré comme une véritable insulte par les millions de salariés, de chômeurs, de retraités et de jeunes qui ont défilé et qui s'appêtent à poursuivre, demain, leur mouvement dans toute la France, avec leurs familles.

Nous appelons le Sénat à rejeter catégoriquement ce projet de loi d'habilitation, qui bafoue les principes porteurs des idéaux de la Révolution française et de la Résistance.

M. le président. Concluez, madame Luc.

Mme Hélène Luc. Ces ordonnances seront peut-être prises,...

M. Christian Demuynck. Elles le seront !

Mme Hélène Luc. ... notamment grâce à vos manœuvres politiciennes.

Cependant, le Gouvernement - ce ne serait d'ailleurs pas la première fois - sera peut-être conduit à ne pas appliquer une loi rejetée par la majorité de notre peuple. Rappelez-vous ce qui s'est passé avec la réforme de la loi Falloux ! Il pourrait bien se passer la même chose avec vos ordonnances.

Nous demandons un scrutin public sur cette motion. *(Très bien ! et applaudissements sur les travées du groupe communiste républicain et citoyen, ainsi que sur les travées socialistes.)*

M. le président. Y a-t-il un orateur contre la motion ?...

Quel est l'avis de la commission ?

M. Charles Descours, rapporteur. Défavorable.

M. Paul Loridant. C'est court !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Défavorable.

M. le président. Je vais mettre aux voix la motion n° 1.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Je demande la parole pour explication du vote.

M. le président. La parole est à M. Dreyfus-Schmidt.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. L'article 38 de la Constitution dispose que le Gouvernement peut demander à être habilité à prendre des ordonnances pour l'exécution de son programme. En vertu de l'article 49 de la Constitution, le Premier ministre peut engager, devant l'Assemblée nationale, la responsabilité du Gouvernement sur son programme.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. C'est ce qu'il a fait !

M. Michel Dreyfus-Schmidt. C'est précisément ce qu'a fait M. Juppé.

Certes, dans un temps reculé, le Conseil constitutionnel a distingué le « programme » de l'article 49 de la Constitution du « programme » de l'article 38, mais il s'agissait de l'époque où il était monolithique. Il est évident que le mot « programme » figurant dans la Constitution, à dix articles de distance, n'a qu'un seul et même sens.

Or il n'avait pas été question de cela dans le programme de M. Juppé. Il est en conséquence aujourd'hui anticonstitutionnel pour le Gouvernement Juppé de demander à pouvoir légiférer par ordonnances. C'est un premier point.

M. Jean-Luc Mélenchon. Je l'ai démontré ce matin !

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Il y a évidemment un deuxième point. Faute de pouvoir parler du fond ou des domaines, comment saurions-nous s'ils sont suffisamment précis ?

Même après son examen par l'Assemblée nationale, l'article 1^{er} est rédigé dans un style technocratique tel qu'il est difficile d'y comprendre quelque chose.

A moins que le Sénat n'adopte cette motion tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité, il reviendra au Conseil constitutionnel de dire si votre texte est suffisamment précis et si le domaine en est suffisamment délimité.

Enfin, soyons clairs : si le Conseil constitutionnel devait être saisi et si, comme en témoigne le texte qui nous a été distribué, vous deviez voter une motion tendant à opposer la question préalable, qui équivaut, aux termes de notre règlement, au rejet du texte, comment comprendre que vous nous ayez répété tout au long de la soirée d'hier que vous êtes favorables au texte ? Il suffit d'ailleurs, pour s'en convaincre, de se reporter au rapport écrit de la commission, que nous avons enfin eu le temps de lire depuis hier matin.

Or voter une motion tendant à opposer la question préalable signifie que vous êtes hostiles à ce texte. Vous commettriez donc un détournement de procédure, sachant fort bien que le Conseil constitutionnel a déjà été saisi d'un moyen comme celui-là parce que cela nous prive du droit d'amendement qui est le nôtre.

Le Conseil constitutionnel, à l'époque, avait dit qu'« au cas présent » il n'y avait pas de violation de la Constitution.

Le Conseil constitutionnel s'est donc réservé la possibilité de dire qu'au cas présent d'aujourd'hui il y aurait violation de la Constitution. Dès lors, vous savez le risque que vous prenez en votant la motion tendant à opposer la question préalable.

Tel est, en tout cas, l'ensemble des raisons pour lesquelles, monsieur le président, le groupe socialiste votera la motion tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité.

M. Félix Leyzour. Je demande la parole pour explication de vote.

M. le président. La parole est à M. Leyzour.

M. Félix Leyzour. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'attitude du Gouvernement, comme d'ailleurs celle de la majorité de droite de cette assemblée, quant à cette motion tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité ne nous surprend guère !

Vous ne pouvez en effet accepter l'idée que votre projet de loi ne serait pas fidèle aux principes posés par le préambule de la Constitution de 1946.

Et pourtant, comme vient de le souligner Hélène Luc, la présidente de notre groupe, que ce soit dans le domaine de la famille, sur le plan du droit à la santé ou

des retraites, votre texte, vos projets d'ordonnances marquent un recul de société en rupture avec l'esprit de 1945, qui avait suscité la création dans notre pays de la sécurité sociale, à laquelle s'attachent en particulier le nom du général de Gaulle et celui du ministre communiste Ambroise Croizat.

Mme Hélène Luc. Très bien !

M. Félix Leyzour. Le Sénat s'honorerait, en ce cinquantième anniversaire de la Libération, de souligner l'anti-constitutionnalité de ce projet de loi d'habilitation afin de souligner clairement au Conseil constitutionnel la nécessité d'un rejet catégorique.

Le plan Juppé, qui sera l'objet de ces ordonnances, est en contradiction totale avec l'esprit de solidarité dont ont parlé Jacqueline Fraysse-Cazalis et Jack Ralite, esprit de solidarité qui prédominait au Conseil national de la Résistance.

Cet esprit de solidarité, de rénovation sociale, c'est non pas au Gouvernement que nous le retrouvons aujourd'hui, mais bien dans le vaste mouvement populaire, dans la rue, dans la grève, avec ces millions de Françaises et de Français qui défendent cet acquis fondamental qu'est la « sécu », comme ils l'ont dit avec tant de passion.

Ce que nous dénonçons également avec force, c'est l'autoritarisme qui marque l'attitude du Gouvernement dans ce débat. D'ailleurs, cet autoritarisme entraîne finalement une véritable confusion entre le rôle de notre institution, celui du mouvement social et celui du Gouvernement.

De quoi discutons-nous réellement aujourd'hui ?

Est-il concevable de donner carte blanche à un gouvernement qui s'apprête, selon lui, à négocier, mais qui continue à retarder l'heure de la négociation ? N'y a-t-il pas là une ambiguïté qui confine à la duplicité ?

Si le Gouvernement veut jouer franc jeu, il doit retirer ce projet de loi d'habilitation qui ne tient aucun compte du formidable mouvement qui s'est développé dans le pays.

L'incroyable détournement de procédure auquel nous avons assisté ce matin, c'est-à-dire le dépôt par la commission d'une motion tendant à opposer la question préalable sur un texte qu'elle appelle on ne peut plus explicitement de ses vœux, confirme la duplicité de la majorité de droite !

Vous bafouez la Constitution en brisant l'équilibre des institutions au profit du pouvoir exécutif ! *(Protestations sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste. - Exclamations sur les travées du groupe communiste républicain et citoyen, ainsi que sur les travées socialistes.)*

M. Paul Loridant. Tout à fait !

Mme Hélène Luc. Cela ne vous plaît pas de l'entendre, mais c'est vrai !

M. Félix Leyzour. Je vous propose donc, mes chers collègues, de voter cette motion présentée par le groupe communiste républicain et citoyen, tant pour des motifs d'inconstitutionnalité clairement établis que pour concrétiser, au sein de la Haute Assemblée, le rejet massif du plan Juppé. *(Très bien ! et applaudissements sur les travées du groupe communiste républicain et citoyen, ainsi que sur certaines travées socialistes.)*

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la motion n° 1, repoussée par la commission et par le Gouvernement.

Je rappelle que son adoption entraînerait le rejet du projet de loi.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe communiste républicain et citoyen.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(Le scrutin a lieu.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au comptage des votes.)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 37 :

Nombre de votants 315

Nombre de suffrages exprimés 315

Majorité absolue des suffrages exprimés .. 158

Pour l'adoption 94

Contre 221

Le Sénat n'a pas adopté.

M. Gérard Delfau. C'est bien dommage !

Question préalable

M. le président. Je suis saisi d'une motion n° 2808, présentée par M. Jean-Pierre Fourcade, au nom de la commission des affaires sociales, et tendant à opposer la question préalable.

Cette motion est ainsi rédigée :

« En application de l'article 44, alinéa 3, du règlement, le Sénat décide qu'il n'y a pas lieu de poursuivre la délibération sur le projet de loi autorisant le Gouvernement, par application de l'article 38 de la Constitution, à réformer la protection sociale. »

Je rappelle qu'en application du dernier alinéa de l'article 44 du règlement du Sénat ont seuls droit à la parole sur cette motion l'auteur de l'initiative ou son représentant, pour quinze minutes, un orateur d'opinion contraire, pour quinze minutes également, le président ou le rapporteur de la commission saisie au fond et le Gouvernement.

En outre, la parole peut être accordée pour explication de vote, pour une durée n'excédant pas cinq minutes, à un représentant de chaque groupe.

M. Gérard Delfau. Monsieur le président, je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. Il n'y a pas de rappel au règlement dans la discussion ouverte au titre de l'article 44, alinéa 3, du règlement.

M. Gérard Delfau. Vous me refusez la parole alors que je ne suis pas intervenu depuis le début de la séance ! *(Sourires.)*

M. le président. Cela ne change rien, monsieur Delfau !

M. Gérard Delfau. Evidemment, cela ne change rien ! *(Nouveaux sourires.)*

M. le président. La parole est à M. le président de la commission, auteur de la motion.

M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission. L'Assemblée nationale, le mercredi 15 novembre 1995, par 463 voix pour et 87 voix contre, et le Sénat, le jeudi 16 novembre 1995, par 218 voix pour et 84 voix contre, ont approuvé une déclaration de politique générale du Gouvernement sur la réforme de la protection sociale qui,

en particulier, prévoyait expressément le dépôt d'un projet de loi autorisant le Gouvernement, en application de l'article 38 de la Constitution, à prendre par ordonnances, pour l'exécution de son programme, des mesures qui sont normalement du domaine de la loi.

Sur ce projet de loi d'habilitation, 2 805 amendements ont été déposés sur le bureau du Sénat.

M. Claude Estier. Amendements ignorés par la commission des affaires sociales !

M. Jean-Pierre Fourcade, *président de la commission.* Ainsi, sous couvert du droit d'amendement, on tente de faire obstacle à la mise en œuvre d'une procédure expressément prévue par la Constitution...

M. Xavier Dugoin. Eh oui !

M. Jean-Pierre Fourcade, *président de la commission.* ... et dont le principe a, de surcroît, été approuvé par les deux assemblées du Parlement.

M. Xavier Dugoin. Eh oui !

M. Jean-Pierre Fourcade, *président de la commission.* La question préalable, objet de la présente motion, n'a d'autre finalité que de permettre la poursuite de la procédure et son achèvement en temps utile. *(Très bien ! et applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste. - Protestations sur les travées socialistes, ainsi que sur celles du groupe communiste républicain et citoyen.)*

M. Michel Dreyfus-Schmidt. C'est honteux !

M. Félix Leyzour. Vous repoussez les amendements avant d'en connaître le nombre !

M. le président. La parole est à M. Metzinger, contre la motion.

M. Charles Metzinger. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, il est regrettable que la majorité sénatoriale veuille mettre fin aussi brutalement à un débat qui méritait d'être mené à son terme.

Cette procédure donne une image singulière du Parlement réhabilité, une belle image déformée de ce qu'est le Sénat ; cette image caricaturale est donnée par ceux qui, hier encore, s'encensaient particulièrement en se disant les artisans de cette rénovation.

Sous prétexte que les amendements de l'opposition sont de nature à faire obstruction, vous cassez le débat ! Qui donc, mesdames, messieurs de la majorité, vous donne le droit d'en juger ainsi ? Qui vous permet de vous ériger ainsi en censeurs ? Vous exigez que nous nous soumettions à votre manière de voir et à votre manière d'agir. Pauvre démocratie, et vive la pensée unique ! Au diable cette pensée unique !

Nos amendements sont politiques. Il n'y a rien d'étonnant à cela puisque la politique se fait au Parlement et que c'est le rôle du Sénat d'en faire ! C'est d'ailleurs une action noble.

La majorité ne peut tromper personne : elle vole au secours du Gouvernement - faut-il qu'il se sente menacé ! - et elle fait de la politique.

Il n'y aurait rien à redire à cela si, en l'occurrence, ce n'était une mauvaise décision politique. Elle permet en effet, sans que les sénateurs aient pu exposer davantage encore les motifs de leur opposition, d'autoriser le Gouvernement à prendre des ordonnances d'avance condamnées par les Français - ils manifestent contre le plan Juppé - en raison de l'absence de réelle négociation.

La manière brutale du Gouvernement d'imposer sa loi a trouvé la complicité des sénateurs de la majorité ; ces derniers, aussi brutalement, coupent la parole à ceux qui,

parmi nous, conseillent au Gouvernement d'emprunter une autre voie, s'opposent au Gouvernement, lequel ne peut prétendre avoir le pays avec lui, se battent avec les moyens appropriés - les amendements - pour empêcher qu'il ne soit fait du tort aux salariés à travers des ordonnances de pensée unique, luttent avec des armes que la Constitution reconnaît aux parlementaires pour essayer de sauver le pacte républicain du désastre qui se prépare avec le plan du gouvernement Juppé.

Je veux rappeler ici que, à chaque étape de l'élaboration de notre sécurité sociale, le rôle des partenaires sociaux a été primordial et que, jusqu'alors, jamais le parlement français n'avait dérogé aux principes découlant de la loi ayant organisé la sécurité sociale.

Ainsi, en 1951 - pour ne citer que cette étape - par l'ampleur des débats entre l'ensemble des forces politiques de l'époque, en relation avec les organisations syndicales, s'est bâti un socle de protection sociale qui a fait de la France le modèle social en Europe et dans le reste du monde.

Or, au moment où il faut renforcer la démocratie dans notre pays, le Gouvernement, avec la complicité de la majorité, lui porte un coup fatal. Pourtant, nous avons tous l'obligation morale d'aller au bout de l'examen de ce projet de loi.

Vu la gravité de la situation, je me permets d'émettre des doutes quant à la constitutionnalité des conditions dans lesquelles ce projet de loi d'habilitation a été examiné.

La question préalable signifie - je ne vous apprends rien - qu'il n'y a pas lieu de poursuivre la délibération du texte soumis au Sénat et équivaut, en réalité, au rejet de ce texte sans examen des articles.

Cette procédure de la question préalable, qui n'est pas prévue par la Constitution, a été instituée par les règlements des assemblées parlementaires, avec l'accord du Conseil constitutionnel, pour permettre à l'Assemblée nationale ou au Sénat, lorsqu'il est évident qu'un texte ne recueillera pas l'agrément des députés ou des sénateurs, de procéder d'emblée à son rejet, sans examen préalable des articles et des amendements.

Cependant, mes chers collègues, cette procédure de la question préalable, qui est une construction traditionnelle de notre droit parlementaire, mais qui a un fondement purement réglementaire, constitue une exception à la règle selon laquelle les projets et les propositions de loi sont examinés article par article. Cette règle, mise en œuvre par les règlements des assemblées, découle directement de la Constitution, selon laquelle les membres du Parlement ont le droit d'amendement. Vous vous exposez donc à être sanctionnés par le Conseil constitutionnel.

Aujourd'hui, alors que le Gouvernement prétend réformer globalement notre système de protection sociale, il ne prend pas le temps d'engager une vraie négociation avec les partenaires sociaux.

L'Assemblée nationale a été dessaisie grâce à l'utilisation de l'article 49-3. Le Sénat se dessaisit lui-même de son droit fondamental d'amender. La majorité du Sénat vient de porter un coup sérieux non seulement à la démocratie sociale, en se faisant inutilement l'alliée du Gouvernement, mais aussi à la démocratie politique, qui vit de débats et de son droit intangible de contrôler le Gouvernement et de le rappeler à la raison quand il dérive.

La question préalable dont nous débattons aujourd'hui est un trompe-l'œil ! C'est un aveu de faiblesse ! Nous enregistrons cette défaillance, et nous ne voterons pas votre procédure fallacieuse. Nous voterons contre cette

question préalable, et le pays nous comprendra. (*Applaudissements sur les travées socialistes, ainsi que sur celles du groupe communiste républicain et citoyen.*)

M. Jean-Luc Mélenchon. Parfaitement !

M. le président. Je vais mettre aux voix la motion n° 2808.

M. Paul Loridant. Je demande la parole pour explication de vote.

M. le président. La parole est à M. Loridant.

M. Paul Loridant. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, « Débarrasser les travailleurs de l'incertitude du lendemain, qui crée chez eux un sentiment d'infériorité, et qui est la base réelle et profonde de la distinction des classes » : ainsi s'exprimait, dans son programme, le Conseil national de la Résistance.

Or, que fait ce Gouvernement ? Il a choisi de revenir sur la protection sociale, bastion de la solidarité nationale et de l'identité républicaine.

Restriction monétaire, restriction budgétaire, restriction sur le service public, alourdissement de la pression fiscale, accroissement des prélèvements sociaux portant principalement sur les salariés, ce Gouvernement n'a peur de rien, pas même d'enflammer le pays par un art consommé d'annonces accumulées de charges nouvelles et de restrictions, en se plaçant tout seul dans la nasse et en mettant le pays sens dessus dessous.

Votre méthode pour réformer la protection sociale est mauvaise, messieurs, tant sur la forme que sur le fond. Ce qu'il faut à ce pays, c'est, vous le savez, une véritable alternative économique et politique qui donne la priorité à l'emploi sur la finance, ce qui suppose notamment, une révision du calendrier des prochaines échéances européennes.

Or, aujourd'hui même, au sommet de Madrid, le Président de la République, comme si de rien n'était, discute avec ses collègues du calendrier de la monnaie unique, alors même que le pays est en lutte. On croit rêver !

Trois millions d'hommes et de femmes à la recherche d'un emploi, des milliers d'exclus en quête de dignité, voilà le fruit d'une vision malthusienne de l'économie, le fruit de vingt années de renoncement face au nouvel ordre économique international !

Le marché, tout le marché, rien que le marché, tout cela dans l'insolence d'une pensée unique : la référence des bons penseurs !

Les promesses de campagne de celui qui fut votre candidat à l'élection présidentielle ne vous ont pas aidés. Il y a d'abord eu une incroyable entreprise de mystification à l'égard du peuple, une gigantesque duperie, puis, à l'automne, un invraisemblable retournement de position qui a sidéré plus d'un électeur de Jacques Chirac.

Beaucoup se retrouvent aujourd'hui dans la rue, aux côtés des postiers, des cheminots, des machinistes ou bien encore des enseignants. Je ne parle même pas des médecins, auprès de qui M. Alain Juppé défilait, en 1991, pour protester contre la maîtrise des dépenses de santé !

Au final, les récentes élections législatives partielles ont permis de mesurer l'ampleur du désaveu.

Encore une fois, c'est une question de méthode.

Nous assistons à un débat irréel au Parlement, puisque vos propositions n'ont été publiées qu'après le discours du Premier ministre du 16 novembre dernier.

Aujourd'hui, vous voulez absolument faire voter cette loi d'habilitation avant même de rencontrer les partenaires sociaux. Il y a doute !

Puis vous annoncez unilatéralement un train de mesures sans négociation. Il y a colère !

Enfin, vous donnez l'impression de mépriser tout dialogue social, comme si les représentants syndicaux ne méritaient pas qu'on leur adresse la parole. Il y a révolte !

Monsieur le ministre, ce n'est pas moi mais l'un de vos amis qui a dit qu'on ne gouvernait pas la France comme un conseil d'administration.

Il faut négocier !

Le prix de la démocratie - nous sommes constitutionnellement une démocratie sociale - c'est le temps. Prenez-le ! N'assistez pas, résignés, à la course folle de l'argent-roi qui saccage des pans entiers de nos industries, malmène nos services publics et jette à la rue des millions de nos concitoyens.

Cette politique-là n'est plus possible, elle n'est plus tenable. La République ne s'arrête pas au seul horizon de l'indice Dow Jones ou du CAC 40.

Mettez les citoyens en mouvement, sans chercher à briser leur besoin d'espérance en opposant une France à une autre. La nation a besoin de respirer. Elle a besoin de se protéger.

Relancer la consommation, c'est retrouver les chemins de la croissance, donc des ressources pour la sécurité sociale. Un certain Jacques Chirac le disait il n'y a pas si longtemps : « La feuille de paie n'est pas l'ennemi de l'emploi ».

Le Gouvernement avait émis le souhait d'associer le Parlement à la gestion de la protection sociale. Aujourd'hui, vous souhaitez clore le débat. Non seulement la commission des affaires sociales a annoncé par avance qu'elle émettrait un avis défavorable sur toutes les propositions d'amendement, mais vous-mêmes proposez de clore le débat.

N'eût-il pas été judicieux, au lieu de présenter une motion tendant à opposer la question préalable, de saisir et d'informer la commission des lois de la Haute Assemblée pour vous assurer de la constitutionnalité de votre projet et vérifier que le principe d'égalité de tous les citoyens est respecté ?

N'eût-il pas été judicieux de consulter la commission des lois sur le détournement de procédure auquel vous êtes en train de vous livrer ?

Enfin, n'eût-il pas été souhaitable de saisir et d'informer la commission des finances pour vous assurer de la pertinence de vos propositions quant à leur mode de financement et à la préservation du pouvoir d'achat de nos concitoyens, afin de ne pas aggraver la récession ? En effet, le remboursement de la dette sociale n'est rien d'autre qu'une deuxième CSG, qui va réduire le pouvoir d'achat des salariés.

Vraiment, mes chers collègues, nous dénonçons votre manœuvre. Le groupe communiste républicain et citoyen votera contre la question préalable, qui est un scandale pour notre Haute Assemblée. (*Applaudissements sur les travées du groupe communiste républicain et citoyen, ainsi que sur les travées socialistes.*)

M. Gérard Delfau. Je demande la parole pour explication de vote.

M. le président. La parole est à M. Delfau.

M. Gérard Delfau. « Je suis venu ici pour dire notre soutien à tous ceux qui luttent depuis trois semaines contre la destruction d'une "civilisation" associée à l'existence du service public, celle de l'égalité républicaine des droits, droits à l'éducation, à la santé, à la culture, à la recherche, à l'art et, par-dessus tout, au travail.

« Je suis ici pour dire que nous comprenons ce mouvement profond, c'est-à-dire à la fois le désespoir et les espoirs qui s'y expriment et que nous ressentons aussi... » voilà, monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, ce que disait Pierre Bourdieu, devant les cheminots de la gare de Lyon, le 12 décembre 1995.

M. Michel Caldaguès. C'est historique !

M. Gérard Delfau. Voilà ce qu'après lui un certain nombre de parlementaires sont venus dire ici.

Mais je suis également venu ici pour exercer le mandat politique qui m'a été confié par la nation. Quel est-il ? Exprimer, en mon âme et conscience, le jugement que je porte sur le projet de loi soumis au débat. Or, ce projet de loi d'habilitation dessaisit le Parlement d'une partie de ses prérogatives. Il engage une réforme de la sécurité sociale que le pays refuse de façon éclatante.

Je suis venu ici exprimer le point de vue de l'opposition sur un sujet qui bloque en raison des grèves qui se multiplient, sur un sujet qui a jeté dans la rue des millions de manifestants, qui a valu, dimanche dernier, un « Waterloo » électoral à la majorité, qui a suscité les critiques au sein même de ceux qui soutiennent le Gouvernement : MM. Charles Pasqua, Bernard Bosson, Philippe Séguin, sans parler de quelques autres parlementaires de moindre audience.

Et voilà que la majorité sénatoriale s'apprête à nous réduire au silence par une question préalable. C'en est trop ! Il faut démonter la supercherie, dénoncer la mauvaise foi de cette attitude.

La majorité sénatoriale approuve ce texte du Gouvernement, même si certains, en son sein, nourrissent le doute. Elle est aux ordres, car il y a le feu à la maison Juppé. On peut le regretter, ce que je fais, mais on peut aussi lui en donner acte.

En contrepartie, elle doit respecter le droit d'opposition. Or, en opposant la question préalable, elle nous prive de la possibilité de défendre les amendements que nous avons déposés. Elle vide de son contenu le mandat parlementaire. Plus grave, elle se contredit en défendant une position contraire à son sentiment affiché.

C'est une parodie de débat parlementaire. C'est une astuce misérable pour empêcher le fonctionnement normal du Parlement. C'est une astuce qui mine un peu plus le crédit des politiques et du Sénat auprès du peuple. Il y a déjà un fossé entre ceux qui travaillent et qui peinent et ceux qui participent aux décisions publiques. Vous prenez le risque, sciemment, d'aggraver cette incompréhension.

Désormais, le débat qui nous oppose dépasse le sujet précis de la sécurité sociale. Par votre comportement arbitraire, vous l'engagez sur le thème de la légitimité politique de ce Gouvernement.

Il existait déjà une contradiction flagrante entre le programme du candidat Jacques Chirac à l'élection présidentielle et les mesures que vous proposez. Il y a désormais, par votre faute, l'amorce d'une crise de la démocratie parlementaire, que vous bafouez.

Il est vrai que, ce faisant, vous obéissez à la conception bonapartiste qui a présidé à la naissance de l'UDR, devenue depuis le RPR...

M. Jean-Luc Mélenchon. Très bien !

M. Gérard Delfau. ... celle d'une démocratie encadrée, administrée, restreinte, concédée par la grâce de ceux qui gouvernent et qui s'arrogent le droit de décider pour le peuple en ignorant les droits de l'opposition.

La crise sociale vous a révélés à vous-mêmes, messieurs de la majorité et du Gouvernement. Elle a fait apparaître une crise de nature politique, et vous en assumerez l'entière responsabilité. Une seule chose m'étonne, c'est de vous trouver embarqué dans cette galère, monsieur Barrot. (*Applaudissements sur les travées socialistes, ainsi que sur celles du groupe communiste républicain et citoyen.*)

M. Jean-Luc Mélenchon. C'est la seule chose qui ne m'étonne pas !

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la motion n° 2808, tendant à opposer la question préalable.

Je rappelle que son adoption entraînerait le rejet du projet de loi.

Je suis saisi de deux demandes de scrutin public émanant l'une du groupe socialiste et l'autre du groupe communiste républicain et citoyen.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

M. Jean-Luc Mélenchon. Ça va être un plaisir de vous regarder voter, messieurs !

(*Le scrutin a lieu.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?... Le scrutin est clos.

(*Il est procédé au comptage des votes.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 38 :

Nombre de votants	315
Nombre de suffrages exprimés	315
Majorité absolue des suffrages exprimés ..	158
Pour l'adoption	220
Contre	95

Le Sénat a adopté.

Mme Hélène Luc. Les ordonnances sont donc retirées !

3

NOMINATION DE MEMBRES D'UNE COMMISSION MIXTE PARITAIRE

M. le président. Monsieur le président du Sénat a reçu de M. le Premier ministre la demande de constitution d'une commission mixte paritaire sur le texte que nous venons de rejeter.

Mme Hélène Luc et M. Claude Estier. Vous avez bien dit « rejeter » ?

M. le président. J'ai bien dit « rejeter ».

M. Claude Estier. La majorité du Sénat a donc rejeté le texte !

M. Jean-Luc Mélenchon. Vous vous sentez bien, messieurs ?

M. le président. Il va être procédé immédiatement à la nomination de sept membres titulaires et de sept membres suppléants de cette commission mixte paritaire.

La liste des candidats établie par la commission des affaires sociales a été affichée conformément à l'article 12 du règlement.

Je n'ai reçu aucune opposition.

En conséquence, cette liste est ratifiée et je proclame représentants du Sénat à cette commission mixte paritaire :

Titulaires : MM. Jean-Pierre Fourcade, Charles Descours, Claude Huriet, Louis Boyer, Jean Chérioux, Mmes Marie-Madeleine Dieulangard, Jacqueline Fraysse-Cazalis.

Suppléants : M. Jacques Bimbenet, Mme Michelle Demessine, MM. Jean Madelain, Charles Metzinger, Bernard Seillier, Martial Taugourdeau, Alain Vasselle.

4

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. J'informe le Sénat qu'à la demande de son auteur la question orale n° 235 de M. Jean-Michel Baylet à M. le ministre de l'économie et des finances est retirée de l'ordre du jour de la séance du 19 décembre.

Par ailleurs, à la demande du Gouvernement et en accord avec les auteurs, l'ordre d'appel des questions orales sans débat inscrites à l'ordre du jour du mardi 19 décembre 1995, à neuf heures trente, sera le suivant : n° 231 de M. Xavier Dugoin, n° 234 de M. Jacques de Menou, n° 237 de M. René Rouquet, n° 227 de M. Philippe Marini, n° 226 de M. Jean-Jacques Robert, n° 229 de Mme Michelle Demessine, n° 232 et 233 de M. Philippe Richert, n° 236 de M. Bernard Dussaut, n° 218 de M. Christian Bonnet, n° 228 de M. Jean Boyer et n° 230 de Mme Anne Heinis.

Mme Hélène Luc. Le projet de loi est rejeté !

M. le président. La motion a été adoptée !

Madame Luc, vous ne voulez tout de même pas que la présidence constate autre chose que le fait que la motion tendant à opposer la question préalable a été adoptée !

Mme Hélène Luc. Juppé ne va pas être content !

5

TRANSMISSION D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale, en deuxième lecture, pris pour l'application des dispositions de la loi constitutionnelle n° 95-880 du 4 août 1995 qui ont institué une session parlementaire ordinaire unique et modifié le régime de l'inviolabilité parlementaire.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 142, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

6

TRANSMISSION D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale une proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à faciliter la transformation des districts en communautés urbaines.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 143, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

7

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. J'ai reçu de MM. Hubert Haenel, Daniel Eckenspieller, Jean-Louis Lorrain, Daniel Hoeffel, Philippe Richert, Joseph Ostermann et Francis Grignon une proposition de loi tendant à actualiser la loi locale de chasse régissant les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 144 distribuée et renvoyée à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

8

RETRAIT D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. J'ai reçu une lettre par laquelle M. Hubert Haenel déclare retirer la proposition de loi tendant à actualiser la loi locale de chasse régissant les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle (n° 151, 1994-1995) qu'il avait déposée avec plusieurs de ses collègues au cours de la séance du 14 décembre 1994.

Acte est donné de ce retrait.

9

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au mardi 19 décembre 1995 :

A neuf heures trente :

I. - Réponses aux questions orales sans débat suivantes :

I. - N° 231 de M. Xavier Dugoin à M. le ministre de l'intérieur (zones géographiques d'intervention de la police dans le sud du département de l'Essonne).

M. Xavier Dugoin attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les dysfonctionnements générés par l'enclavement de la circonscription de police d'État d'Étampes dans le secteur gendarmerie, couvert par différentes brigades territoriales et, par conséquent, de la nécessité de redéfinir, de confirmer ou de supprimer les zones géographiques d'intervention de la police dans le sud du département de l'Essonne.

II. - N° 234 de M. Jacques de Menou à M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration (conditions d'attribution des aides aux bâtiments industriels).

M. Jacques de Menou s'inquiète des conditions d'application des aides aux bâtiments industriels dans le cadre du programme Morgane 2 (zone 5 b). Certains cantons légumiers du Nord-Finistère hors zone PAT - prime à l'aménagement du territoire - qui constituent la majorité des cas, se retrouvent ainsi, bien que situés en zone 5 b et TRDP - territoires ruraux de développement prioritaire - privés de l'aide aux bâtiments industriels neufs, au motif que cette aide est réservée aux seules zones PAT.

Pourtant, s'inquiétant de cette situation dans une région où un développement des PME-PMI est indispensable pour répondre aux besoins d'une population restée à dominante agricole - 30 p. 100 à 40 p. 100 des actifs - M. Jacques de Menou avait interrogé le ministre délégué à l'aménagement du territoire de l'époque. Ce dernier, dans un courrier du 5 janvier 1995, avait assuré que « les zones TRDP bénéficieront de toutes les mesures dont bénéficieront les zones PAT ».

Il insiste sur la nécessité de soutenir l'aide aux bâtiments industriels neufs, si importante pour l'implantation des PME-PMI en zone rurale.

Face aux interprétations restrictives des textes et aux ambiguïtés des zonages, il demande à M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration, à court terme, de veiller à une application des textes plus en rapport avec les nécessités du développement en accordant aux TRDP l'aide à tous les bâtiments industriels, anciens et neufs, réservée aujourd'hui aux seules zones PAT, à long terme, d'envisager une nécessaire refonte des textes réglementant les interventions économiques des collectivités locales.

III. - N° 237 de M. René Rouquet à M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration (amélioration du financement des centres de formation des travailleurs sociaux).

M. René Rouquet attire l'attention de M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration sur la montée alarmante des inégalités, qui amène les collectivités locales à payer chaque jour un lourd tribut à l'exclusion. Alors que leurs dépenses d'action sociale augmentent de façon exponentielle, on constate aujourd'hui une régression des dépenses allouées à la formation des agents de la lutte contre l'exclusion. En effet, les crédits consacrés à la formation des travailleurs sociaux n'augmentent que de 0,47 p. 100, ce qui ne suit même pas l'augmentation prévue du coût de la vie en 1996.

Cette baisse est un coup porté au dispositif de formation du travail social, qui se voit imposer depuis ces dernières années une diminution importante des subventions de l'Etat en francs constants et la mise en place de quotas limitatifs d'étudiants entrants. Ainsi, pour certains métiers du travail social, le nombre de diplômés est devenu insuffisant pour pourvoir les postes vacants. En outre, l'aide aux réseaux associatifs voit ses crédits subir une chute de 30 p. 100, passant de 12 750 000 francs à 9 millions de francs.

On ne peut que regretter ce désengagement de l'Etat, au regard du rôle social que jouent les personnes diplômées de ces centres, les acteurs de terrain et les associations. Il faut rendre hommage à l'action de ces travailleurs sociaux, éducateurs de rue, animateurs d'équipes de prévention, militants associatifs, qui se trouvent en première ligne au contact de l'exclusion pour restaurer le lien social et recréer des structures d'intégration, là où l'Etat s'est désengagé, là où aucune institution n'intervient.

A l'heure où les communes doivent faire face aux risques de marginalisation qui touchent de plus en plus de jeunes, les élus locaux ne peuvent que s'inquiéter de voir l'action quotidienne des acteurs de la politique de la ville entravée par la diminution du nombre de travailleurs sociaux formés et la baisse des crédits alloués aux associations de terrain.

C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir préciser quels sont les moyens que l'Etat est prêt aujourd'hui à consentir pour améliorer le financement des centres de formation des travailleurs sociaux et assurer le développement du tissu associatif, afin de permettre aux collectivités locales de mener une action efficace de prévention et d'encadrement qui soit à la mesure du problème de l'exclusion, qui soit à la hauteur des attentes de la jeunesse de notre pays.

IV. - N° 227 de M. Philippe Marini à M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation (évolution des missions et du statut juridique du service des haras).

M. Philippe Marini sollicite de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation toutes informations utiles à propos de l'évolution des missions et du statut juridique du service des haras. Depuis plusieurs années existe un projet de transformation de celui-ci en établissement public soit à caractère administratif, soit à caractère industriel et commercial. Si une telle évolution était confirmée, elle nécessiterait un texte de nature législative qui peut être soit d'origine gouvernementale, soit d'origine parlementaire.

Il considère qu'une évolution du service des haras est indispensable et doit conduire à bien séparer ses missions de service public, d'une part, et ses activités de prestations de services, d'autre part. Une beaucoup plus forte implication des différents partenaires de la « filière cheval » s'impose également et pourrait s'exprimer au sein d'un conseil d'administration.

La création d'un établissement public permettrait de se diriger vers une certaine vérité économique dans la définition des prix des prestations réalisées.

Les partenaires et les personnels du service des haras ont besoin de connaître les perspectives de celui-ci. En effet, compte tenu des lourdes charges patrimoniales qui lui incombent et, compte tenu de ses responsabilités vis-à-vis de l'élevage, le service des haras mérite assurément d'être conforté dans ses moyens et dans ses missions. Mais le contexte actuel des finances publiques et la nécessité d'une clarification peuvent être à l'origine d'un statut juridique et de modalités de fonctionnement qui réservent plus de souplesse à un ensemble de moyens dont notre pays conserve le besoin.

En résumé, il est demandé confirmation au ministre de l'agriculture de l'option de créer un établissement public, ce qui appelle des précisions sur le statut de celui-ci, son régime juridique et financier, et le mode de gestion des personnels qui en résultera.

V. - N° 226 de M. Jean-Jacques Robert à M. le ministre du travail et des affaires sociales (polygamie et prestations sociales).

M. Jean-Jacques Robert attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les conséquences engendrées par la polygamie en France.

La polygamie est interdite dans notre pays. Or des familles polygames, en situation régulière ou irrégulière, bénéficient de prestations sociales ou familiales. Comment entend-il obtenir le remboursement de ces sommes indûment versées ? Par quelles dispositions compte-t-il mettre fin, sur-le-champ, à ces irrégularités ?

VI. - N° 229 de Mme Michelle Demessine à M. le ministre du travail et des affaires sociales (fermeture de la maternité de l'hôpital de Segré).

Mme Michelle Demessine tient à attirer l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la décision de fermeture de la maternité de l'hôpital de Segré, en Maine-et-Loire, s'accompagnant de la réduction des urgences et de l'asphyxie du service de chirurgie, et ne laissant aucune illusion sur le devenir de l'hôpital lui-même. Si cet hôpital, troisième employeur de la ville, vient à disparaître, c'est à la fois le droit de vivre de la ville tout entière qui vient à disparaître.

C'est pourquoi elle lui demande quelles dispositions il compte prendre pour être à l'écoute de la population ségréenne et de ses élus, qui ont largement argumenté et manifesté leur opposition à cette décision, et débloquer les fonds nécessaires à la pérennité et au développement d'un service de santé accessible à tous, de l'emploi et des activités de cette ville et de ses environs.

VII. - N° 232 de M. Philippe Richert à M. le ministre de la culture (nomination d'un médiateur dans le conflit opposant les artistes-interprètes et les industriels du disque).

M. Philippe Richert attire l'attention de M. le ministre de la culture sur les mesures qui pèsent aujourd'hui sur les droits des artistes-interprètes dans le cadre du conflit qui les oppose depuis des mois à l'industrie du disque.

En effet, profitant d'un rapport de forces totalement déséquilibré, les multinationales de l'industrie du disque, totalisant à elles seules 88 p. 100 de l'activité phonographique en France, utilisent tous moyens pour battre en brèche les droits des artistes-interprètes et les confisquer à leur seul profit.

Il lui demande s'il envisage la nomination d'un médiateur, comme le souhaitait son prédécesseur, afin que le conflit puisse trouver une voie de règlement dans les plus brefs délais.

VIII. - N° 233 de M. Philippe Richert à M. le ministre de la culture (avenir de la musique d'expression française dans la perspective du marché du multimédia).

M. Philippe Richert attire l'attention de M. le ministre de la culture sur un document émanant des pouvoirs publics américains, publié dans le magazine *Inside US Trade*, relatif à la « stratégie globale de l'audiovisuel américain ».

Il lui indique qu'à l'origine ce texte est un document interne à l'usage des fonctionnaires et négociateurs, visant à aplanir les problèmes que l'industrie nord-américaine de programmes et de multimédia vidéo, cinéma et sonore, pourrait rencontrer dans les différentes zones du monde.

Il lui précise que ce document montre de la part des autorités américaines une volonté de faire triompher leur point de vue, leurs programmes et leurs pratiques.

C'est la raison pour laquelle il lui demande, à l'heure où cinq grandes sociétés multinationales se partagent 88 p. 100 du marché de la musique et mènent une lutte sans merci contre les artistes-interprètes, de bien vouloir lui préciser s'il envisage de créer une mission d'information qui permettrait d'évaluer les risques auxquels la musique d'expression française est confrontée à la perspective du marché du multimédia, et ainsi préparer toutes réformes que ces risques rendraient nécessaires.

IX. - N° 236 de M. Bernard Dussaut à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (situation des directeurs d'école).

Depuis quelques semaines, les mairies reçoivent nombre de pétitions appelant l'attention des élus sur les difficultés rencontrées par les directrices et directeurs d'école dans l'exercice de leur mission. En grève administrative depuis la rentrée dans tous les départements, ils ne communiquent plus avec leur administration à l'exception des questions concernant la santé et la sécurité des enfants et des personnels.

M. Bernard Dussaut demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche quelles dispositions concrètes il entend prendre pour remédier à cette situation bloquée.

X. - N° 218 de M. Christian Bonnet à M. le ministre de l'équipement du logement, des transports et du tourisme (adaptation de la réglementation française concernant la sécurité des navires à passagers).

M. Christian Bonnet appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme sur les risques de distorsion de concurrence à venir dans le trafic national de passagers, en raison de la non-application à certaines catégories de navires du code de gestion de la sécurité - ISM - adopté par l'Organisation maritime internationale le 11 novembre 1993.

Il rappelle que ce code, intégré à la convention SOLAS, devra s'appliquer aux compagnies exploitant des navires à passagers en trafic international au plus tard le 1^{er} janvier 1998, et qu'en raison de la proximité de la réglementation française relative à la sécurité des navires de plus de 500 tonneaux de jauge brute, il s'appliquera vraisemblablement aussi aux navires français à passagers de plus de 500 tonneaux effectuant des trafics nationaux.

Le code ISM étant également applicable, à compter du 1^{er} juillet 1996, à tous les navires rouliers à passagers navigant dans les eaux communautaires indépendamment de leur taille, il apparaît en conséquence que se verraient exonérés de cette réglementation les seuls navires à passagers non rouliers de moins de 500 tonneaux navigant dans les eaux nationales.

Il lui demande s'il ne lui apparaît pas nécessaire, dans ces conditions, d'adapter la réglementation française concernant la sécurité de cette catégorie de navires, tout autant pour éviter une inégalité de traitement que pour renforcer la sécurité de leurs passagers.

XI. - N° 228 de M. Jean Boyer à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme (relance de l'investissement routier).

M. Jean Boyer appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme sur l'urgence d'un redéploiement des crédits publics en faveur du réseau routier dans les départements.

Il estime que, si la réalisation du schéma directeur national autoroutier doit être accueillie très favorablement, l'entretien et la modernisation du réseau routier national et départemental, y compris la voirie nationale déclassée, revêtent une urgence particulière: le fléchissement des investissements en ce domaine aurait des conséquences désastreuses pour l'emploi et pour l'équilibre du territoire.

Il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour favoriser la reprise de l'investissement routier.

XII. - N° 230 de Mme Anne Heinis à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme (desserte ferroviaire des quatre gares situées entre Caen et Cherbourg).

Mme Anne Heinis attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme sur le projet de desserte ferroviaire des quatre gares situées entre Caen et Cherbourg - Bayeux, Lison, Carentan, Valognes - dans le cadre de l'électrification de la ligne Paris-Cherbourg, qui sera opérationnelle en juin prochain, question qui suscite une forte controverse dans la Manche.

L'étude détaillée des documents de la SNCF montre que 8 p. 100 seulement des voyageurs pour Paris prennent le train à Cherbourg et que le volume cumulé des quatre gares intermédiaires est toujours supérieur à celui de Cherbourg, avec deux pointes fortement marquées, le matin tôt vers Paris, le soir tard vers la province.

C'est la clientèle « affaires » qui a besoin de bons trains.

Un train sans arrêt entre Caen et Cherbourg gagne seulement dix minutes maximum sur celui qui s'arrête, passant en durée de trajet Paris-Cherbourg de deux heures cinquante-cinq à deux heures quarante-cinq. En revanche, il pénalise doublement les voyageurs des quatre gares intermédiaires, dont M. le directeur régional de la SNCF estime qu'ils représentent le quart du trafic potentiel, en leur imposant un changement à Caen et un allongement de durée de parcours : par exemple, trente-cinq minutes de plus pour Valognes, trois heures vingt au lieu de deux heures quarante-cinq de durée totale.

Rappelons que, dans les années soixante-dix, le turbo-train ne mettait que deux heures quarante-cinq en desservant les quatre gares et sans changement à Caen.

Quelle régression en vingt ans, alors que la région et le département ont déjà investi 182,5 millions de francs, sans les intérêts et les amortissements des emprunts, pour améliorer la sécurité et le rapport temps-qualité, et qu'il faudra par ailleurs doubler les trains rapides sans arrêt par des trains express régionaux... à la charge de la région !

Dans ces conditions, est-il concevable, pour faire gagner dix minutes seulement à 8 p. 100 de voyageurs, de pénaliser ceux qui représentent le plus fort volume d'utilisateurs, en particulier aux périodes de pointe ?

Est-il raisonnable de remplacer les trains existants, qui vont passer de sept à six allers et retours par jour, par des trains sans arrêts intermédiaires, sauf bien sûr s'ils viennent en double ou en supplément ?

Mais quelle sera alors leur rentabilité avec 8 p. 100 de voyageurs ?

Elle souhaite connaître sa réponse, n'en ayant obtenu aucune de la direction régionale de la SNCF saisie par lettre à ce sujet.

2. - Discussion en deuxième lecture du projet de loi (n° 106, 1995-1996), modifié par l'Assemblée nationale, relatif aux transports.

Rapport (n° 123, 1995-1996) de M. Jean-François Le Grand, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan.

A seize heures et le soir :

3. - Discussion des conclusions du rapport (n° 140, 1995-1996) de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1996.

M. Alain Lambert, rapporteur pour le Sénat de la commission mixte paritaire.

Scrutin public ordinaire de droit sur l'ensemble.

4. - Discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1995, adopté par l'Assemblée nationale (n° 119, 1995-1996).

Rapport (n° 132, 1995-1996) de M. Alain Lambert, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 18 décembre 1995, à dix-sept heures.

Scrutin public ordinaire de droit sur l'ensemble.

Délai limite général pour le dépôt des amendements

La conférence des présidents a fixé un délai limite général pour le dépôt des amendements expirant, dans chaque cas, la veille du jour où commence la discussion, à dix-sept heures, pour tous les projets de loi et propositions de loi ou de résolution inscrits à l'ordre du jour, à l'exception des textes de commissions mixtes paritaires et de ceux pour lesquels est déterminé un délai limite spécifique.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à treize heures trente-cinq.)

Le Directeur
du service du compte rendu intégral,
DOMINIQUE PLANCHON

ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL de la séance du vendredi 15 décembre 1995

SCRUTIN (n° 37)

sur la motion n° 1, présentée par Mme Hélène Luc et les membres du groupe communiste républicain et citoyen, tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité au projet de loi, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, après déclaration d'urgence, autorisant le Gouvernement, par application de l'article 38 de la Constitution, à réformer la protection sociale.

Nombre de votants : 314

Nombre de suffrages exprimés : 314

Pour : 94

Contre : 220

Le Sénat n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe communiste républicain et citoyen (15) :

Pour : 15.

Groupe du Rassemblement démocratique et social européen (24) :

Pour : 5. - MM. François Abadie, Jean-Michel Baylet, André Boyer, Yvon Collin et Mme Joëlle Dusseau.

Contre : 17.

N'ont pas pris part au vote : 2. - MM. Paul Girod, qui présidait la séance, et François Lesein.

Groupe du Rassemblement pour la République (94) :

Contre : 93.

N'a pas pris part au vote : 1. - M. Eric Boyer.

Groupe socialiste (75) :

Pour : 74.

N'a pas pris part au vote : 1. - M. Claude Pradille.

Groupe de l'Union centriste (59) :

Contre : 58.

N'a pas pris part au vote : 1. - M. René Monory, président du Sénat.

Groupe des Républicains et Indépendants (44) :

Contre : 44.

Sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe (9) :

Contre : 8.

N'a pas pris part au vote : 1. - M. Jean-Pierre Lafond.

Ont voté pour

François Abadie
Guy Allouche
François Autain
Germain Authié
Robert Badinter
Jean-Michel Baylet
Marie-Claude Beaudeau
Jean-Luc Bécart
Monique ben Guiga
Maryse Bergé-Lavigne
Jean Besson
Jacques Bialski
Pierre Biarnès
Danielle Bidard-Reydet
Claude Billard
Marcel Bony
Nicole Borvo
André Boyer
Jean-Louis Carrère
Robert Castaing
Francis Cavalier-Benezet
Gilbert Chabroux
Michel Charasse
Marcel Charmant
Michel Charzat
William Chervy
Yvon Collin
Claude Cornac
Raymond Courrière
Roland Courteau
Marcel Debarge
Bertrand Delanoë

Gérard Delfau
Jean-Pierre Demerliat
Michelle Demessine
Rodolphe Désiré
Marie-Madeleine Dieulangard
Michel Dreyfus-Schmidt
Josette Durrieu
Bernard Dussaut
Joëlle Dusseau
Claude Estier
Léon Fatous
Guy Fischer
Jacqueline Fraysse-Cazalis
Aubert Garcia
Gérard Gaud
Claude Haut
Roland Huguet
Philippe Labeyrie
Dominique Larifla
Félix Leyzour
Claude Lise
Paul Loridan
Hélène Luc
Philippe Madrelle
Jacques Mahéas
Michel Manet
Jean-Pierre Masseret
Marc Massion
Pierre Mauroy
Georges Mazars

Jean-Luc Mélenchon
Charles Metzinger
Louis Minetti
Gérard Miquel
Michel Moreigne
Robert Pagès
Jean-Marc Pastor
Guy Penne
Daniel Percheron
Jean Peyrafitte
Jean-Claude Peyronnet
Louis Philibert
Danièle Pourtaud
Roger Quilliot
Jack Ralite
Paul Raoult
René Regnault
Ivan Renar
Alain Richard
Roger Rinchet
Michel Rocard
Gérard Roujas
René Rouquet
André Rouvière
Claude Saunier
Michel Sergent
Franck Sérusclat
René-Pierre Signé
Fernand Tardy
André Vezinhet
Marcel Vidal
Henri Weber

Ont voté contre

Nicolas About
Philippe Adnot
Michel Alloncle
Louis Althapé
Jean-Paul Amoudry
Alphonse Arzel
Denis Badré
Honoré Baillet
José Balarello
René Ballayer
Bernard Barbier
Janine Bardou
Bernard Barraux
Jacques Baudot
Michel Bécot
Henri Belcour
Claude Belot
Georges Berchet
Jean Bernadaux
Jean Bernard
Daniel Bernardet
Roger Besse
Jacques Bimbenet
François Blaizot

Paul Blanc
Maurice Blin
Annick Bocandé
André Bohl
Christian Bonnet
James Bordas
Didier Borotra
Joël Bourdin
Yvon Bourges
Philippe de Bourgoing
Jean Boyer
Louis Boyer
Jacques Braconnier
Gérard Braun
Dominique Braye
Paulette Brisepierre
Guy Cabanel
Michel Caldaguès
Robert Calmejane
Jean-Pierre Camoin
Jean-Pierre Cantegrit
Jean-Claude Carle
Auguste Cazalet
Charles Ceccaldi-Raynaud

Gérard César
Jean-Paul Chambriard
Jacques Chaumont
Jean Chériouie
Marcel-Pierre Cleach
Jean Clouet
Jean Cluzel
Henri Collard
Charles-Henri de Cossé-Brissac
Jean-Patrick Courtois
Pierre Croze
Charles de Cuttoli
Philippe Darniche
Marcel Daunay
Desiré Debavelaere
Luc Dejoie
Jean Delaneau
Jean-Paul Delevoye
Jacques Delong
Fernand Demilly
Christian Demuyneck
Marcel Deneux
Charles Descours

Georges Dessaigne
André Diligent
Jacques Dominati
Michel Doublet
Alain Dufaut
Xavier Dugoin
André Dulait
Ambroise Dupont
Hubert Durand-Chastel
Daniel Eckenspieller
André Egu
Jean-Paul Emin
Jean-Paul Emorine
Hubert Falco
Pierre Fauchon
Jean Faure
Jean-Pierre Fourcade
Alfred Foy
Serge Franchis
Philippe Francois
Jean Francois-Poncet
Yann Gaillard
Philippe de Gaulle
Patrice Gelard
Jacques Genton
Alain Gérard
François Gerbaud
François Giacobbi
Charles Ginésy
Jean-Marie Girault
Daniel Goulet
Alain Gournac
Adrien Gouteyron
Jean Grandon
Francis Grignon
Georges Gruillot
Yves Guéna
Jacques Habert
Hubert Haenel
Emmanuel Hamel
Anne Heinis
Marcel Henry
Pierre Hérisson
Rémi Herment
Daniel Hoeffel
Jean Huchon
Bernard Hugo
Jean-Paul Hugot
Claude Huriet
Roger Husson
Jean-Jacques Hyst

Pierre Jeambrun
Charles Jolibois
Bernard Joly
André Jourdain
Alain Joyandet
Christian de La Malène
Jean-Philippe Lachenaud
Pierre Lacour
Pierre Laffitte
Pierre Lagourgue
Alain Lambert
Lucien Lanier
Jacques Larché
Gérard Larcher
Edmond Laurent
René-Georges Laurin
Henri Le Breton
Jean-François Le Grand
Edouard Le Jeune
Dominique Leclerc
Jacques Legendre
Guy Lemaire
Marcel Lesbros
Maurice Lombard
Jean-Louis Lorrain
Simon Loueckhote
Roland du Luart
Jacques Machet
Jean Madelain
Kléber Malécot
André Maman
Philippe Marini
René Marquès
Pierre Martin
Paul Masson
François Mathieu
Serge Mathieu
Jacques de Menou
Louis Mercier
Michel Mercier
Lucette Michaux-Chevry
Daniel Millaud
Louis Moïnard
Georges Mouly
Philippe Nachbar
Lucien Neuwirth
Nelly Olin
Paul d'Ornano
Joseph Ostermann

Georges Othily
Jacques Oudin
Sosefo Makapé Papilio
Charles Pasqua
Michel Pelchat
Jean Pépin
Alain Peyrefitte
Bernard Plasait
Alain Pluchet
Jean-Marie Poirier
Guy Poirieux
Christian Poncet
Jean Pourchet
André Pourny
Henri de Raincourt
Jean-Marie Rausch
Victor Reux
Charles Revet
Henri Revol
Philippe Richert
Roger Rigaudière
Guy Robert
Jean-Jacques Robert
Jacques Rocca Serra
Louis-Ferdinand de Rocca Serra
Josselin de Rohan
Michel Rufin
Jean-Pierre Schosteck
Maurice Schumann
Bernard Seillier
Raymond Soucaret
Michel Souplet
Jacques Sourdille
Louis Souvet
Martial Taugourdeau
Jean-Pierre Tizon
Henri Torre
René Tréguët
François Trucy
Alex Türk
Maurice Ulrich
Jacques Valade
André Vallet
Alain Vasselle
Albert Vecten
Jean-Pierre Vial
Robert-Paul Vigouroux
Xavier de Villepin
Serge Vinçon

N'ont pas pris part au vote

MM. Eric Boyer, Jean-Pierre Lafond, François Lesein et Claude Pradille.

N'ont pas pris part au vote

MM. René Monory, président du Sénat, Paul Girod, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre de votants : 315
Nombre de suffrages exprimés : 315
Majorité absolue des suffrages exprimés : 158

Pour l'adoption : 94
Contre : 221

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste ci-dessus.

SCRUTIN (n° 38)

sur la motion n° 2808, présentée par M. Jean-Pierre Fourcade, au nom de la commission des affaires sociales, tendant à opposer la question préalable au projet de loi, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, après déclaration d'urgence, autorisant le Gouvernement, par application de l'article 38 de la Constitution, à réformer la protection sociale.

Nombre de votants : 314

Nombre de suffrages exprimés : 314

Pour : 219

Contre : 95

Le Sénat a adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe communiste républicain et citoyen (15) :

Contre : 15.

Groupe du Rassemblement démocratique et social européen (24) :

Pour : 16.

Contre : 6. - MM. François Abadie, Jean-Michel Baylet, André Boyer, Yvon Collin, Mme Joëlle Dusseau et M. Georges Mouly.

N'ont pas pris part au vote : 2. - MM. Paul Girod, qui présidait la séance, et François Lesein.

Groupe du Rassemblement pour la République (94) :

Pour : 93.

N'a pas pris part au vote : 1. - M. Eric Boyer.

Groupe socialiste (75) :

Contre : 74.

N'a pas pris part au vote : 1. - M. Claude Pradille.

Groupe de l'Union centriste (59) :

Pour : 58.

N'a pas pris part au vote : 1. - M. René Monory, président du Sénat.

Groupe des Républicains et Indépendants (44) :

Pour : 44.

Sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe (9) :

Pour : 8.

N'a pas pris part au vote : 1. - M. Jean-Pierre Lafond.

Ont voté pour

Nicolas About
Philippe Adnot
Michel Alloncle
Louis Althapé
Jean-Paul Amoudry
Alphonse Arzel
Denis Badré
Honoré Bailet
José Balarello
René Ballayer
Bernard Barbier
Janine Bardou
Bernard Barraux
Jacques Baudot
Michel Bécot
Henri Belcour

Claude Belot
Georges Berchet
Jean Bernadaux
Jean Bernard
Daniel Bernardet
Roger Besse
Jacques Bimbenet
François Blaizot
Paul Blanc
Maurice Blin
Annick Bocandé
André Bohl
Christian Bonnet
James Bordas
Didier Borotra
Joël Bourdin

Yvon Bourges
Philippe de Bourgoing
Jean Boyer
Louis Boyer
Jacques Braconnier
Gérard Braun
Dominique Braye
Paulette Brisepierre
Guy Cabanel
Michel Caldaguès
Robert Calmejane
Jean-Pierre Camoin
Jean-Pierre Cantegrit
Jean-Claude Carle
Auguste Cazalet
Charles Ceccaldi-Raynaud

Gérard César
Jean-Paul Chambriard
Jacques Chaumont
Jean Chérioux
Marcel-Pierre Cleach
Jean Clouet
Jean Cluzel
Henri Collard
Charles-Henri de
Cossé-Brissac
Jean-Patrick Courtois
Pierre Croze
Charles de Cuttoli
Philippe Darniche
Marcel Daunay
Desiré Debavelaere
Luc Dejoie
Jean Delaneau
Jean-Paul Delevoey
Jacques Delong
Fernand Demilly
Christian Demuyneck
Marcel Deneux
Charles Descours
Georges Dessaigne
André Diligent
Jacques Dominati
Michel Doublet
Alain Dufaut
Xavier Dugoin
André Dulait
Ambroise Dupont
Hubert Durand-Chastel
Daniel Eckenspieller
André Egu
Jean-Paul Emin
Jean-Paul Emorine
Hubert Falco
Pierre Fauchon
Jean Faure
Jean-Pierre Fourcade
Alfred Foy
Serge Franchis
Philippe François
Jean François-Poncet
Yann Gaillard
Philippe de Gaulle
Patrice Gelard
Jacques Genton
Alain Gérard
François Gerbaud
François Giacobbi
Charles Ginésy
Jean-Marie Girault
Daniel Goulet
Alain Gournac
Adrien Gouteyron
Jean Grandon
Francis Grignon
Georges Gruillot

Yves Guéna
Jacques Habert
Hubert Haenel
Emmanuel Hamel
Anne Heinis
Marcel Henry
Pierre Hérisson
Rémi Herment
Daniel Hoeffel
Jean Huchon
Bernard Hugo
Jean-Paul Hugot
Claude Huriet
Roger Husson
Jean-Jacques Hyst
Pierre Jambrun
Charles Jolibois
Bernard Joly
André Jourdain
Alain Joyandet
Christian de La
Malène
Jean-Philippe
Lachenau
Pierre Lacour
Pierre Laffitte
Pierre Lagourgue
Alain Lambert
Lucien Lanier
Jacques Larché
Gérard Larcher
Edmond Lauret
René-Georges Laurin
Henri Le Breton
Jean-François
Le Grand
Edouard Le Jeune
Dominique Leclerc
Jacques Legendre
Guy Lemaire
Marcel Lesbros
Maurice Lombard
Jean-Louis Lorrain
Simon Loueckhote
Roland du Luart
Jacques Machet
Jean Madelain
Kléber Malécot
André Maman
Philippe Marini
René Marquès
Pierre Martin
Paul Masson
François Mathieu
Serge Mathieu
Jacques de Menou
Louis Mercier
Michel Mercier
Lucette
Michaux-Chevry

Daniel Millaud
Louis Moinard
Philippe Nachbar
Lucien Neuwirth
Nelly Olin
Paul d'Ornano
Joseph Ostermann
Georges Othily
Jacques Oudin
Sosefo Makapé Papilio
Charles Pasqua
Michel Pelchat
Jean Pépin
Alain Peyrefitte
Bernard Plasait
Alain Pluchet
Jean-Marie Poirier
Guy Poirieux
Christian Ponceleu
Jean Pourchet
André Pourny
Henri de Raincourt
Jean-Marie Rausch
Victor Reux
Charles Revet
Henri Revol
Philippe Richert
Roger Rigaudière
Guy Robert
Jean-Jacques Robert
Jacques Rocca Serra
Louis-Ferdinand
de Rocca Serra
Josselin de Rohan
Michel Rufin
Jean-Pierre Schosteck
Maurice Schumann
Bernard Seillier
Raymond Soucaret
Michel Souplet
Jacques Sourdille
Louis Souvet
Martial Taugourdeau
Jean-Pierre Tizon
Henri Torre
René Trégouët
François Trucy
Alex Türk
Maurice Ulrich
Jacques Valade
André Vallet
Alain Vasselle
Albert Vecten
Jean-Pierre Vial
Robert-Paul Vigouroux
Xavier de Villepin
Serge Vinçon

François Abadie
Guy Allouche
François Autain
Germain Authié
Robert Badinter
Jean-Michel Baylet
Marie-Claude Beauveau
Jean-Luc Bécart
Monique ben Guiga
Maryse Bergé-Lavigne
Jean Besson
Jacques Bialski
Pierre Biarnès
Danielle Bidard-Reydet
Claude Billard
Marcel Bony
Nicole Borvo
André Boyer
Jean-Louis Carrère
Robert Castaing
Francis
Cavalier-Benezet
Gilbert Chabroux
Michel Charasse
Marcel Charmant
Michel Charzat
William Chervy
Yvon Collin
Claude Cornac
Raymond Courrière
Roland Courteau
Marcel Debarge
Bertrand Delanoë

Ont voté contre

Gérard Delfau
Jean-Pierre Demerliat
Michelle Demessine
Rodolphe Désiré
Marie-Madeleine
Dieulangard
Michel
Dreyfus-Schmidt
Josette Durrieu
Bernard Dussaut
Joëlle Dusseau
Claude Estier
Léon Fatous
Guy Fischer
Jacqueline
Frayssé-Cazalis
Aubert Garcia
Gérard Gaud
Claude Haut
Roland Huguet
Philippe Labeyrie
Dominique Lariffa
Félix Leyzour
Claude Lise
Paul Loridant
Hélène Luc
Philippe Madrelle
Jacques Mahéas
Michel Manet
Jean-Pierre Masseret
Marc Massion
Pierre Mauroy
Georges Mazars
Jean-Luc Mélenchon

Charles Metzinger
Louis Minetti
Gérard Miquel
Michel Moreigne
Georges Mouly
Robert Pagès
Jean-Marc Pastor
Guy Penne
Daniel Percheron
Jean Peyrafitte
Jean-Claude Peyronnet
Louis Philibert
Danièle Pourtaud
Roger Quilliot
Jack Ralite
Paul Raoult
René Regnault
Ivan Renar
Alain Richard
Roger Rinchet
Michel Rocard
Gérard Roujas
René Rouquet
André Rouvière
Claude Saunier
Michel Sergent
Franck Sérusclat
René-Pierre Signé
Fernand Tardy
André Vezinhet
Marcel Vidal
Henri Weber

N'ont pas pris part au vote

MM. Eric Boyer, Jean-Pierre Lafond, François Lescin et Claude Pradille.

N'ont pas pris part au vote

MM. René Monory, président du Sénat, et Paul Girod, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre de votants : 315
Nombre de suffrages exprimés : 315
Majorité absolue des suffrages exprimés : ... 158

Pour l'adoption : 220
Contre : 95

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste ci-dessus.

Prix du numéro : 3,70 F